

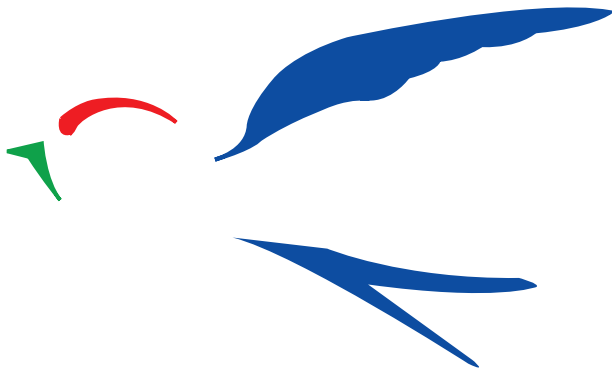
# EUROPE

## un Nouveau Départ

Programme de la Présidence Italienne  
du Conseil de l'Union Européenne



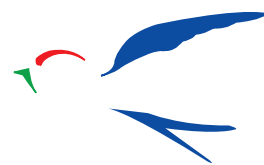
2014 Presidenza Italiana  
del Consiglio  
dell'Unione Europea



1<sup>ER</sup> JUILLET - 31 DÉCEMBRE 2014



Présidence Italienne  
du Conseil  
de l'Union Européenne



[italia2014.eu](http://italia2014.eu)

# EUROPE

## un Nouveau Départ

PROGRAMME DE LA PRÉSIDENTIE ITALIENNE  
DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1<sup>er</sup> Juillet - 31 Décembre 2014



## Table des matières

Cadre stratégique .....pag. 6

**A. Affaires Générales** ..... pag. 15

Questions institutionnelles  
Stratégie Europe 2020  
Élargissement  
Politique Régionale et Territoriale  
Politique Maritime Intégrée  
Stratégies Macrorégionales  
Questions Nucléaires

**B. Affaires Étrangères** ..... pag. 22

Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC)  
Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC)  
Lutte contre le Terrorisme  
Politique Européenne de Voisinage  
Politique Commerciale Commune  
Développement  
Aide Humanitaire

**C. Affaires Économiques et Financières** ..... pag. 31

Un Nouveau Programme de Politique Économique  
Union Bancaire  
Renforcer la Réglementation des Marchés Financiers  
Fiscalité  
Budget de l'UE



## **D. Justice et Affaires Intérieures** ..... *pag. 36*

### **Justice**

- La justice au service de la croissance
- Protection des données
- Droit civil
- Droit pénal
- Formation judiciaire
- Détention
- Justice en ligne

### **Affaires Intérieures**

- Migration
- Contrôle aux frontières
- Asile
- Sécurité pour le développement: lutter contre la criminalité
- Drogues
- Lutte contre le terrorisme
- Cybersécurité
- Politique des visas
- Protection civile
- Coopération douanière

## **E. Emploi, Politique Sociale,** ..... *pag. 48*

### **Santé et Consommateurs**

- Une Économie Européenne Inclusive
- Accroître les Opportunités d'Emploi, Notamment pour les Jeunes
- Droit des Travailleurs
- Investissement Social
- Dimension Sociale de l'Union Économique et Monétaire
- Égalité des Chances entre les Hommes et les Femmes
- Non-Discrimination
- Santé



## **F. Compétitivité** ..... *pag. 54*

Compétitivité  
Marché Unique  
Propriété Intellectuelle  
Droit des Sociétés  
Harmonisation Technique  
Politique Industrielle  
Mieux Légiférer  
Droits des Consommateurs  
Union Douanière  
Tourisme  
Recherche et Innovation  
Espace

## **G. Transports, Télécommunications et Énergie** ..... *pag. 64*

Transports  
Le Marché Unique Numérique  
Énergie

## **H. Agriculture et Pêche** ..... *pag. 71*

Agriculture  
Pêche  
Santé Animale, Sécurité Alimentaire et Questions Phytosanitaires  
Forêts

## **I. Environnement** ..... *pag. 75*

Une Europe Efficace dans l'Utilisation des Ressources  
Un Cadre pour les Politiques en Matière de Climat et d'Énergie à l'Horizon 2030  
L'Écologisation du Semestre Européen  
Le Programme International Pour l'Environnement

## **J. Éducation, Jeunesse, Culture et Sport** ..... *pag. 80*

Éducation et Formation  
Jeunesse  
Affaires Culturelles et Audiovisuelles  
Sport



## Cadre stratégique

### *1. Une Europe en faveur de l'emploi pour la croissance économique.*

Les six prochains mois marqueront un nouveau cycle politique, l'Union européenne étant en mesure de jeter les bases permettant de réaliser d'importants progrès dans de nombreux domaines. À ce stade, les défis majeurs restent les suivants: la reprise après la crise économique et financière, la création d'emplois, le renforcement des droits fondamentaux mais aussi aider les Européens à suivre le rythme d'un monde en rapide évolution. La Présidence italienne du Conseil de l'UE est déterminée à relever ces défis et à tout mettre en œuvre pour faire avancer l'UE. Les élections européennes ont mis en évidence un besoin impérieux de changement en Europe, resté insatisfait jusqu'à présent. Un nouveau départ et une approche radicalement nouvelle sont nécessaires si nous voulons donner un nouvel élan au projet européen.

Avec plus de vingt-six millions de travailleurs au chômage en Europe, la création d'emplois constitue un élément clé pour regagner le soutien des citoyens dans le processus d'intégration européen. Nous devons adopter des mesures visant à créer les meilleures conditions pour favoriser la croissance, tout en fournissant des services publics adéquats et durables et en préservant la cohésion sociale nécessaire à une prospérité à long terme des systèmes économiques.

**L'Europe a besoin de réformes et d'innovation**, moteurs principaux de la croissance. Cela est d'autant plus vrai si l'effort de réforme est de grande envergure au niveau national, s'il coïncide avec des efforts similaires dans les différents pays européens et s'il est soutenu par des mesures d'encouragement au niveau européen.

S'assurer que l'Europe soit tout à fait prête à jouer son rôle dans l'économie globale sera le plus grand défi à relever dans les mois à venir. La Présidence italienne mettra tout en œuvre pour revitaliser la **Stratégie Europe 2020** et favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette ligne d'action se basera sur une meilleure gouvernance de la Stratégie en vue de stimuler la croissance et créer plus d'emplois. Des décisions stratégiques collectives ne pourront qu'être adoptées par le biais d'instruments plus efficaces, afin de parvenir à une action commune pour atteindre des résultats effectifs et mesurables. Notre Présidence a l'intention de promouvoir un dialogue ouvert dans le but d'améliorer l'efficacité et la pertinence de la Stratégie Europe 2020.

Si le sentiment de déception envers la monnaie unique n'a fait que croître ces dernières années, l'**Union économique et monétaire** (UEM) conserve intacte sa capacité d'offrir des avantages communs et un espace économique sain. C'est pourquoi nous entendons développer la dimension économique et sociale de l'UEM. Le Conseil continuera de travailler afin **de consolider et de**



**renforcer l'UEM**, conformément aux « quatre piliers » de la feuille de route établie dans le rapport des quatre présidents (du Conseil européen, de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et de l'Eurogroupe), intitulée « Vers une véritable Union économique et monétaire » et approuvée par les dirigeants de l'UE en décembre 2012. L'accent mis sur les réformes structurelles constitue la pierre angulaire de la nouvelle vision qui inspire l'agenda politique de la Présidence. Un processus de politique commune, soutenu par une stratégie d'information adéquate, sera utile afin d'expliquer aux citoyens les raisons qui justifient les réformes, ainsi que pour donner une dimension européenne à la nouvelle stratégie de croissance. Il est nécessaire d'encourager et de soutenir, par des initiatives appropriées, de véritables et vastes efforts de réforme.

Si l'on veut répondre efficacement à la crise économique et financière au niveau européen, il faut tenir compte de l'importance de l'économie réelle et des secteurs manufacturier et des services. **L'amélioration de la compétitivité industrielle** sera au cœur de l'activité de la Présidence. L'industrie européenne, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), véritable épine dorsale de l'économie européenne, est l'un des moteurs principaux de la croissance, de la production, de l'emploi, de l'innovation et de l'export. La Présidence favorisera l'élaboration d'un cadre qui tienne systématiquement compte de la « Renaissance industrielle » dans toutes les politiques visant à la compétitivité.

Dans une époque au taux de chômage élevé sur notre continent, notamment chez les jeunes, l'Europe est appelée à donner une réponse efficace à l'exigence **d'offrir davantage d'opportunités d'emploi**. La Présidence focalisera ses efforts sur les thèmes de la mobilité, du dialogue social, de la création d'emplois, de la réforme structurelle des marchés du travail et de l'investissement dans le capital humain. L'accent sera mis tout particulièrement sur l'application intégrale des initiatives existantes de lutte contre le chômage des jeunes, notamment à l'aide des programmes de la Garantie pour la jeunesse et de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, ainsi que des financements du Fonds social européen (FSE). Dans ce contexte, la Présidence italienne organisera la prochaine conférence intergouvernementale sur le chômage des jeunes, qui s'inscrira dans la suite des rencontres de Berlin et de Paris de 2013.

Les emplois de demain demanderont des compétences toujours plus qualifiées et plus en adéquation avec le marché du travail, ainsi que plus de flexibilité. La Présidence mettra tout en œuvre pour faire progresser l'agenda éducatif de la Stratégie Europe 2020, en mettant l'accent sur l'autonomisation et l'employabilité. La Présidence accordera une attention particulière à la question de l'intégration des systèmes éducatifs et de formation sur le marché du travail, en valorisant les parcours d'apprentissage basés sur le travail (tels que l'apprentissage professionnel, le stage de formation, etc.). Le Conseil continuera d'assurer un suivi adéquat des initiatives présentées dans le cadre du paquet d'investissement social et d'œuvrer afin de moderniser et de réformer



les services publics pour l'emploi. Conformément aux priorités globales de la Présidence et la Stratégie Europe 2020, l'**agenda éducatif** se concentrera sur les questions de l'employabilité des jeunes, de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'acquisition de compétences et de capacités, notamment dans les domaines thématiques scientifiques.

Améliorer le **contexte général entrepreneurial** des entreprises européennes signifie créer plus d'emplois dans de meilleures conditions. En gardant à l'esprit cette finalité, la Présidence encouragera un usage efficace des instruments de l'UE, comme le Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME.

La **recherche** et l'**innovation** sont les piliers d'une croissance durable. Par conséquent, la performance des systèmes de recherche publics et privés européens est un facteur clé de la compétitivité de l'industrie européenne et pour créer de nouveaux emplois ainsi que l'esprit d'entreprise fondé sur la technologie. À cette fin, il est important d'exploiter au mieux l'initiative «Horizon 2020», ainsi que les fonds d'investissement et structurels européens.

**Internet et les technologies de communication numérique** représentent autant d'instruments puissants à l'aide desquels nous pouvons moderniser notre économie et nos milieux de travail. Cet objectif peut être atteint par la création d'un véritable Marché Unique des communications électroniques et des services en ligne, l'avancée de l'infrastructure numérique et le recours à l'administration publique en tant qu'instrument de prestation de services numériques, de soutien à des projets à long terme, tels que l'informatique en nuage, les données ouvertes et l'investissement dans les compétences numériques. Dans ce contexte, nous organiserons un événement de haut niveau sur le thème des développements numériques, intitulé «Digital Venice». La Présidence italienne cherchera également à créer un cadre de financement plus efficace de l'innovation, en profitant de l'initiative Horizon 2020, le programme de recherche et d'innovation le plus important de l'UE, avec près de 80 milliards d'euros de financements disponibles sur une période de 7 ans, allant de 2014 à 2020 et en exploitant les fonds d'investissement et structurels européens et les initiatives de la BEI.

Afin d'établir un cadre européen solide pour la croissance et le développement, nous devons gérer de manière efficace les rapports qui unissent la politique industrielle, les coûts énergétiques et l'engagement envers le changement climatique. Nous devons poursuivre la politique relative au climat et à l'industrie dans un cadre cohérent et global. Dans ce contexte, il est impératif de donner le jour à un secteur énergétique plus respectueux de l'environnement, plus efficace du point de vue des coûts et plus sûr. Le Conseil encouragera une plus grande diversification des sources et des routes, ainsi qu'une politique énergétique extérieure européenne axée sur la sécurité énergétique. La réalisation du marché unique pour l'énergie contribuera aussi à la croissance et à la création d'emplois, tout en garantissant une véritable et plus efficace concurrence sur le marché au détail,





des interconnexions de réseaux de transport valides et des mesures qui permettront d'investir dans les nouvelles technologies et d'éviter le risque des «fuites de carbone».

La Présidence italienne se donne pour objectif de parvenir à un accord sur le nouveau cadre pour le climat et l'énergie lors du Conseil européen du mois d'octobre 2014. Elle s'assurera que l'UE, après 2020, soit sur la bonne voie pour atteindre les objectifs en matière de climat, en vue également du Sommet des Nations Unies sur le Climat de septembre et des Conférences des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 2014 et 2015. Des niveaux de croissance plus élevés peuvent également être obtenus en intégrant les objectifs de la durabilité environnementale dans le cycle plus vaste de la gouvernance économique de l'Union et ce faisant, traduire ces objectifs en de réelles opportunités de reprise à long terme et dans la création d'un nombre plus important d'emplois verts. Parallèlement, l'agriculture peut aussi offrir de nouvelles opportunités d'emplois, notamment aux jeunes, en investissant dans des domaines relevant de l'industrie agroalimentaire, du tourisme rural et de la restauration, ainsi qu'au moyen d'initiatives visant à la protection du paysage.

Des efforts spécifiques seront réalisés pour parfaire les propositions présentées dans l'Acte pour le marché unique II. L'Union européenne ayant actuellement besoin d'une plateforme économique fortement intégrée, ainsi que de politiques globales cohérentes, le programme de la Présidence italienne se focalisera sur une nouvelle «Approche du marché intérieur». Par conséquent, la Présidence italienne lancera un dialogue sur le rôle que le marché intérieur joue en termes de croissance, d'innovation et d'emploi dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020.

Le **tourisme** et la **culture** représentent des éléments clés pour le développement et la croissance de l'Europe. En ce qui concerne le tourisme, la Présidence s'engage à élaborer une stratégie globale dans le but de renforcer le positionnement de la marque «Europe» et de maintenir l'Europe au rang de première destination touristique du monde tant du point de vue du tourisme culturel que durable. La Présidence italienne devra s'assurer que les secteurs de la culture et de la créativité reçoivent l'attention qu'ils méritent lors de la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des instruments de l'UE dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020.

## *2. Rapprocher l'Europe de ses citoyens : un espace de démocratie, droits et liberté*

L'Union européenne est en phase de reprise après la crise économique et financière ayant débuté à la fin de la dernière décennie. Dans un contexte de déception croissante à l'égard du projet d'intégration européenne, il est impératif de revenir au plus tôt au fonctionnement régulier des



institutions de l'UE et à leur coopération harmonieuse afin de relever les défis à venir. L'Union doit consolider les politiques qui lui ont permis, jusqu'à présent, de faire face à la crise. Or, si nous voulons faire avancer ce processus de consolidation et relever les défis politiques, économiques et sociaux actuels, l'Union européenne doit, à l'évidence, être unie, active et efficace, en mesure de prendre des décisions rapides et ciblées. La Présidence italienne assurera la supervision de cette transition dans le but de jeter les bonnes bases d'un dialogue et d'un partenariat fructueux entre les institutions au cours de la nouvelle législature.

Dans la quête d'une Union plus efficace, le bon fonctionnement des institutions européennes est important. La Présidence instaurera une réflexion collective sur les moyens d'améliorer la gouvernance européenne. Les États membres et les institutions européennes seront incités à exprimer leurs avis dans le but de construire une nouvelle vision partagée de l'UE, une Union qui soit fortement orientée vers la croissance, la compétitivité et l'innovation, plus intégrée dans des domaines tels que l'UEM et le Marché unique, plus démocratique, responsable et proche de ses citoyens et plus ancrée dans les principes d'attribution, de subsidiarité et de proportionnalité et, par conséquent, moins intrusive dans des domaines qui pourraient être gérés plus efficacement aux niveaux national, régional ou local.

Reconnaissant l'importance des questions migratoires, la Présidence veillera à ce que les citoyens continuent d'être au cœur des préoccupations de l'UE. Dès lors que l'on entend développer **un espace de liberté, de sécurité et de justice** en respectant les nouvelles orientations stratégiques adoptées par le Conseil européen en juin 2014, il sera nécessaire d'améliorer et de renforcer la gestion intégrée des frontières extérieures, dans le plein respect des droits fondamentaux. Dans ce contexte, la Présidence soutiendra le renforcement de l'acquis de Schengen, l'éventuel développement de nouvelles normes de reconnaissance mutuelle des décisions d'asile et l'idée de création d'un système européen de gardes-frontières. Les systèmes d'asile nationaux de certains États membres étant soumis à une pression particulièrement intense, la Présidence poursuivra ses efforts en vue de promouvoir une véritable solidarité au niveau européen. Dans cette perspective, le développement d'une **Politique européenne commune en matière de migration** en mesure de contribuer à l'Agenda sur la croissance de l'UE et associée à une stratégie visant à faire progresser l'économie des pays d'origine des migrants restera l'une des priorités du Conseil.

La Présidence se focalisera sur l'avancement des débats au sein du Conseil relatifs à la proposition de Règlement sur la création du **Parquet européen**, qui, avec la coopération des autorités des États membres, enquêtera, poursuivra et traduira en justice les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne.

Accomplir des progrès substantiels en matière de **protection des données** est également l'une des priorités de la Présidence italienne, qui poursuivra les travaux sur le renforcement et l'élargissement réussis de l'**espace Schengen**.



La Présidence italienne mettra l'accent aussi sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, car ils représentent la pierre angulaire de la création européenne et l'élément qui définit notre identité commune. La Présidence italienne encouragera donc le processus d'**adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme** et favorisera également la poursuite des travaux sur la proposition de la Commission de création d'un mécanisme de **suivi du respect des droits fondamentaux au sein de l'UE**, conformément à l'article 7 du Traité sur l'Union européenne (TUE).

Dans cette même optique, la Présidence italienne évaluera la situation de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, la Présidence organisera une Conférence sur le Programme d'action de Beijing (Rome, 23-24 octobre 2014), qui prévoira une évaluation des objectifs du programme à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Beijing.

La Présidence italienne soutiendra aussi l'application intégrale du **principe de non-discrimination** en organisant, entre autres, une conférence de haut niveau visant à recueillir un consensus sur l'achèvement du cadre juridique existant, visant à interdire tout type de discrimination.

### *3. La politique étrangère de l'Europe: passer à une vitesse supérieure*

Le but ultime de la Présidence italienne est de favoriser le rôle d'acteur de premier plan de l'UE sur la scène internationale, prioritairement en renforçant le rôle pivot qu'elle peut jouer dans les pays voisins. La politique étrangère de l'UE requiert une approche plus globale: le Conseil valorisera la cohérence de l'action extérieure sous toutes ses formes en soutenant le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) dans l'élaboration d'une politique étrangère efficace de l'UE.

Les actions auront pour but de relever, dans une large mesure, les défis au niveau régional et global, en portant une attention particulière aux pays voisins de l'UE et notamment à la **Méditerranée**. Les processus de transition en Afrique du Nord et au Moyen-Orient requièrent un engagement et un soutien continus: nous devons accroître la présence et la visibilité de l'UE au moyen d'offres d'assistance crédibles aux yeux de nos partenaires dans la région. L'Italie aidera l'UE à promouvoir les principes démocratiques et le développement social en Égypte et soutiendra également les efforts de l'Union auprès du Quartet, en encourageant la reprise rapide des débats entre les Parties au **Processus de paix au Moyen-Orient**. L'Italie veillera à ce que l'attention portée à la crise syrienne et à sa contagion dans la région reste élevée, en encourageant une solution politique, en fournissant une assistance humanitaire en Syrie et en favorisant la stabilité au Liban au moyen



de l'aide fournie aux forces armées libanaises. Dans le cadre du soutien au Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Italie s'assurera que soit mis en place un suivi adéquat à la Conférence de mars 2014 visant à promouvoir, en **Libye**, un véritable processus inclusif de dialogue national et de réconciliation.

L'Italie soutiendra le HR/VP et l'initiative de l'UE visant à renouer avec l'**Iran** le dialogue au sujet des droits de l'Homme, à soutenir les discussions du groupe P5+1 concernant le programme nucléaire iranien et à assurer la bonne exécution de l'accord prévu au mois de juillet.

La Présidence encouragera la dimension régionale de la **politique de voisinage de l'UE**, notamment grâce à une coordination plus étroite avec l'Union pour la Méditerranée, qui est le forum le plus approprié pour aborder des questions sectorielles et lancer de nouveaux programmes de coopération. La Présidence se concentrera également sur l'application des accords d'association, incluant une zone de libre-échange approfondie et complète avec la Géorgie et la Moldavie. En ce qui concerne l'Ukraine, l'attention sera portée principalement au soutien du processus de normalisation et de stabilité intérieure. Une fois signée et mise en œuvre la partie restante de l'accord d'association, qui créera aussi une zone de libre-échange approfondie et complète, la Présidence appuiera les réformes et la reprise économique du pays.

La **politique d'élargissement** est une priorité stratégique et un instrument essentiel de promotion de la paix, de la démocratie et de la sécurité en Europe. La Présidence s'efforcera de faire progresser davantage les négociations d'adhésion avec les pays des Balkans occidentaux et tentera de raviver le processus de négociation en cours avec la Turquie. Elle s'engage à mettre en œuvre les conclusions du Conseil sur les perspectives futures des **stratégies macrorégionales** et à obtenir l'approbation finale du Conseil européen sur la Stratégie de l'UE pour l'Adriatique et la mer Ionienne (EUSAIR) au cours du deuxième semestre 2014. La Présidence italienne contribuera également à la préparation du plan d'action de la Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP).

En dépit des sanctions découlant de la crise ukrainienne, la Russie demeure un partenaire stratégique pour faire face aux questions régionales et globales. L'Italie encouragera l'UE à explorer les meilleures voies pour renouer le dialogue avec la Russie et saisir les opportunités pour renforcer le partenariat stratégique, si les circonstances générales le permettent. Dans le dialogue avec la Russie, une attention particulière sera accordée à la démocratisation, à la modernisation et aux perspectives du Partenariat oriental.

La dimension extérieure des **questions migratoires** constituera l'une des priorités de la Présidence italienne. Il convient d'associer la nécessaire prévention de la migration clandestine, y compris à l'aide des politiques de contrôle aux frontières plus efficaces et la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains, avec la promotion d'une migration et d'une mobilité légales, gérées correctement,



ainsi que la création d'un régime d'asile européen commun. La Présidence déploiera ses efforts pour une mise en œuvre efficace des mesures établies par la Task force pour la Méditerranée, dont le renforcement de l'Agence européenne pour la gestion des frontières extérieures (FRONTEX) sera l'un des premiers pas. La Présidence italienne entend également encourager davantage le développement du dialogue avec les pays tiers d'origine et de transit des flux migratoires, conformément à l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité de l'UE, en instituant notamment des partenariats pour la mobilité, ainsi qu'en instaurant des dialogues et des processus régionaux, tels que le processus de Rabat et les Programmes de protection régionaux. Dans cet esprit, les 26 et 27 novembre prochains, la Présidence accueillera à Rome la quatrième Conférence ministérielle Euro-Africaine sur la migration et le développement au sein du processus de Rabat et favorisera également le développement d'un dialogue sur la migration avec les pays de l'Afrique de l'Est.

Pleinement consciente des facettes multiples que revêt la question énergétique et de ses implications stratégiques, notamment pour l'avenir de l'économie européenne, ainsi que l'importance de valoriser la sécurité énergétique, la Présidence italienne portera une attention particulière à la **dimension extérieure de la politique énergétique**.

Plus généralement, **un échange commercial équitable et ouvert** et des partenariats stratégiques avec les principales économies sont essentiels pour stimuler la croissance économique, la compétitivité et l'emploi. La Présidence soutiendra l'UE dans la poursuite et, autant que possible, la conclusion d'accords commerciaux et de dialogues bilatéraux en matière d'investissement avec les partenaires stratégiques, ainsi que dans le renforcement des relations commerciales et d'investissement avec les économies émergentes.

Les États-Unis représentent le partenaire stratégique majeur de l'UE. La Présidence soutiendra le développement des **relations entre les États-Unis et l'UE** et la poursuite des contacts de haut niveau sur toutes les questions politiques et régionales majeures. Elle encouragera tout particulièrement les progrès lors des discussions en vue d'un **partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)**, qui améliorera stratégiquement les relations économiques et commerciales des deux côtés de l'Atlantique et nouera un dialogue continu sur les questions de la sécurité énergétique.

Concernant le **Canada**, nous parviendrons à la définition de l'accord de partenariat stratégique et un Sommet UE-Canada sera organisé.

La Présidence travaillera au succès du **Sommet Asie-Europe (ASEM)** qui aura lieu à Milan au mois d'octobre 2014, en soutenant un engagement cohérent avec nos partenaires de la région Asie-Pacifique sur tous les principaux défis globaux et régionaux en matière de croissance durable, stabilité et sécurité.



La Présidence italienne entend mettre l'accent sur les thèmes de la sécurité alimentaire et les questions afférentes, en créant des synergies positives avec **EXPO Milano 2015**, dont le thème central est «Nourrir la Planète, Énergie pour la Vie», et lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition qui aura lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au mois de novembre 2014.

La Présidence encouragera une **position commune de l'UE sur le Programme pour l'après-2015**. À la 69e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) de septembre 2014, un processus de négociation intergouvernementale sera lancé dans le but d'adopter le nouveau cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les Objectifs pour le développement durable (ODD).

Afin d'accroître le rôle de l'UE au-delà de ses limites géographiques, l'Italie travaillera en étroite collaboration avec le Service européen pour l'action extérieure et l'Agence européenne de défense (AED), dans le but d'améliorer l'efficacité, la flexibilité et la visibilité de la **Politique de sécurité et de défense commune** (PSDC), en conformité avec l'action et les résultats fixés par le Conseil Affaires étrangères (Défense) de novembre 2013 et par le Conseil européen de décembre 2013.

L'Italie appuiera les efforts des États membres aux fins de la création et de l'application de la **Stratégie de sécurité maritime de l'UE** au moyen d'un plan d'action spécifique visant à renforcer la dimension maritime de l'UE au sein de la PSDC.

La Présidence italienne fera en sorte que la Stratégie de cybersécurité de l'UE soit mise en œuvre sous tous ses aspects et soutiendra pleinement la septième série d'évaluations mutuelles concernant la coopération en matière de **cybercriminalité**.





## A. Affaires Générales

### Questions Institutionnelles

La Présidence italienne débutera ses travaux en pleine transition d'une législature à une autre. Le nouveau Parlement européen se réunira pour la première fois le 1er juillet 2014. Au cours de la Présidence italienne, la nouvelle Commission sera désignée et le nouveau président du Conseil européen prendra ses fonctions. La Présidence s'efforcera de faciliter la transition, en créant un environnement politique favorable et en favorisant un débat constructif entre toutes les parties prenantes au processus de renouvellement.

Au lendemain des élections européennes, il convient de mener une réflexion approfondie sur les résultats obtenus et les mesures à prendre. Le fossé perçu entre les citoyens européens et les institutions de l'Union doit être comblé, dès lors que toute architecture de gouvernance saine et durable doit reposer essentiellement sur l'identification des citoyens avec leurs institutions.

La Présidence s'emploiera donc à relever le défi essentiel qui consiste à renforcer l'efficacité et la légitimité démocratique du processus décisionnel de l'UE, notamment compte tenu des progrès d'intégration considérables qui ont été réalisés ces dernières années dans le domaine de la gouvernance économique, sous la pression de la crise économique et financière.

À cet égard, la Présidence italienne encouragera une réflexion collective sur la manière d'améliorer la gouvernance européenne. En particulier, un débat sera animé sur le fonctionnement des institutions européennes, notamment en ce qui concerne la procédure administrative de l'UE, la coopération interinstitutionnelle et comment mieux exploiter les marges de manœuvre qu'offrent encore les dispositions du Traité de Lisbonne. La Présidence italienne s'inspirera et s'appuiera éventuellement sur le débat sur la subsidiarité qui a été adroitement poursuivi par la Présidence grecque sur la base de contributions nationales. En lien avec les progrès réalisés au cours de ces derniers mois, notamment dans le domaine de l'Union bancaire, la Présidence italienne encouragera également la poursuite des travaux conformément aux quatre piliers de la feuille de route présentée dans le rapport des quatre présidents et approuvée par les chefs d'État et de Gouvernement en décembre 2012. Certaines des recommandations les plus intéressantes du rapport – celles concernant la légitimité démocratique de la gouvernance économique de la zone euro, la capacité fiscale et le fondement des réformes structurelles au moyen d'incitations, pour n'en citer que quelques-unes – n'ont pas encore été mises en œuvre mais doivent faire l'objet de la plus grande attention.

À notre avis, la situation politique nécessite une discussion ouverte et approfondie. La Présidence italienne encouragera donc les États membres et les institutions européennes à faire part de leur point de vue sur la voie à suivre. L'objectif final pour les années à venir doit être de définir



une nouvelle vision partagée de l'UE, axée sur la croissance, la compétitivité et l'innovation, et davantage intégrée dans des domaines clés tels que l'UEM et le marché unique; plus démocratique, responsable et plus proche des citoyens, basée sur des règles rigoureuses tout en favorisant la cohésion; fondée sur les principes d'attribution, de subsidiarité et de proportionnalité et donc moins intrusive dans des domaines pouvant être traités plus efficacement au niveau des États membres ou au niveau régional et local.

Les droits de l'Homme et les libertés fondamentales seront également au cœur de la Présidence italienne, car ils constituent la pierre angulaire de la construction européenne et l'élément qui définit notre identité commune. En conséquence, la Présidence italienne soutiendra le processus d'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Elle encouragera également la poursuite des travaux sur la proposition de la Commission de mettre en place un mécanisme de suivi du respect des droits fondamentaux au sein de l'UE, conformément à l'article 7 du Traité sur l'Union européenne (TUE).

La Présidence italienne accordera une attention particulière au bon fonctionnement des organes et des institutions de l'UE, sachant qu'il s'agit d'un élément clé de la capacité de l'UE à réaliser les objectifs énoncés dans les traités et à satisfaire les attentes des citoyens européens.

La Présidence italienne est déterminée à poursuivre le débat actuel sur le fonctionnement du Conseil, tant sur le plan de la consolidation de ses relations institutionnelles que sur celui de l'amélioration de ses procédures internes, notamment la restructuration possible de ses configurations. Dans le même esprit, la Présidence italienne est résolue à poursuivre le débat sur la manière de renforcer le rôle du Conseil des affaires générales lorsqu'il examine des questions transversales et coordonne les différentes configurations du Conseil, mais aussi en tant qu'élément essentiel dans la préparation des travaux du Conseil de l'Union européenne.

La mise en œuvre des réformes permettant au système judiciaire de l'UE (notamment le Tribunal de l'UE) de répondre effectivement et efficacement à la demande de justice des citoyens, de la société civile, des institutions et des États membres recevra également toute l'attention de la Présidence.

La Présidence italienne s'efforcera de faciliter l'adoption de réformes identifiées dans le cadre du processus de révision du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), destinées à améliorer la base institutionnelle sur laquelle repose le Service pour mener à bien sa mission qui consiste à mettre en valeur la cohérence et la visibilité de l'UE dans le monde.

## **Stratégie Europe 2020**

La Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive est indispensable pour relancer l'économie de l'UE et renforcer sa compétitivité. Quatre ans après son lancement,





l'Union européenne soumet la stratégie à un examen, à commencer par une vaste consultation publique lancée par la Commission européenne.

La Présidence italienne reconnaît que, dans l'ensemble, la Stratégie Europe 2020 reste pertinente. Son examen à mi-parcours représente une plateforme pour offrir une Europe meilleure. Dans les mois à venir, plusieurs questions stratégiques seront examinées, pour définir la configuration de l'Europe à moyen et long terme (l'UEM, politique énergétique et climatique à l'horizon 2030, politique industrielle, TTIP, ressources propres): tous ces éléments constituent les pièces d'un même puzzle qui seront assemblées pour former un modèle cohérent. La crise a des répercussions très importantes sur l'emploi et la pauvreté, et creuse l'écart entre les États membres. Dans cet esprit, la Présidence entend promouvoir un débat ouvert pour améliorer l'efficacité et la pertinence de la Stratégie Europe 2020.

Pour mettre en exergue le caractère global de la Stratégie Europe 2020, la Présidence italienne s'assurera que toutes les formations compétentes du Conseil tiennent compte de l'examen à mi-parcours, chacune se concentrant sur les aspects relevant de son domaine de responsabilité.

Les discussions au Conseil et la consultation publique en cours prépareront le terrain pour poursuivre en 2015 l'examen de la Stratégie Europe 2020.

En outre, la Présidence encouragera des stratégies pour réaliser les objectifs Europe 2020, notamment en favorisant les investissements dans le capital humain, la recherche et développement et l'innovation, ainsi qu'en créant des conditions favorables à l'obtention d'un financement de longue durée pour l'économie réelle dans des domaines clés tels que les PME et les infrastructures, avec la participation accrue de la Banque européenne d'investissement (BEI), en coopération avec les banques qui soutiennent les investissements nationaux. Il sera également tenu compte de la possibilité d'améliorer la compétitivité pour la croissance et des éventuelles interactions avec la progression des négociations TTIP.

## Élargissement

La politique d'élargissement est une priorité stratégique et un outil fondamental pour promouvoir la paix, la démocratie et la sécurité en Europe, mais aussi pour soutenir la stabilité, la prospérité et la croissance durable de notre continent.

Les pays candidats et les pays candidats potentiels doivent être encouragés à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre les réformes internes nécessaires à l'adaptation de l'acquis. L'UE, pour sa part, doit faire montre de crédibilité et d'un solide engagement envers le processus d'élargissement, pour inciter les pays candidats et les pays candidats potentiels à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer le processus d'adhésion.



La Présidence s'efforcera de faire avancer les négociations d'adhésion avec le Monténégro et la Serbie pour examiner de nouveaux chapitres. La Présidence s'attachera tout particulièrement à relancer le processus de négociation avec la Turquie.

La Présidence italienne s'attachera à renforcer le processus d'adhésion de l'Albanie à l'UE, sur la base des résultats positifs obtenus jusqu'à présent.

La Présidence aura également pour objectif d'encourager la poursuite du processus d'intégration de l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que l'accomplissement par la Bosnie-Herzégovine des conditions fixées en vue de présenter une candidature crédible d'adhésion à l'UE.

En outre, s'agissant du Kosovo, la Présidence entend encourager la conclusion et la signature de l'Accord de stabilisation et d'association et continuer de soutenir le dialogue de la libéralisation du régime des visas.

### **Politique Régionale et Territoriale**

La Présidence favorisera un débat politique structuré au sein du Conseil de l'Union européenne pour continuer de mettre l'accent sur une efficacité accrue et de meilleures initiatives axées sur les résultats de la politique de cohésion.

Forte du succès de la politique de cohésion à travers l'Europe et de la valeur ajoutée qu'elle apporte à la Stratégie Europe 2020, notamment en garantissant l'adhésion aux objectifs européens communs à tous les niveaux de la gouvernance, la Présidence travaillera sur la contribution qu'une politique de cohésion efficace peut apporter à l'examen de la Stratégie Europe 2020. Dans ce cadre, les effets du renforcement du lien entre les politiques structurelles et la gouvernance économique seront débattus, ainsi que les suites à donner aux conclusions du Conseil sur le sixième rapport de cohésion à l'occasion d'une session spéciale du Conseil des affaires générales consacrée à la politique de cohésion.

La Présidence italienne, pour donner suite aux réalisations des présidences précédentes, s'efforcera de mettre en place un débat politique plus systématique sur la politique de cohésion dans ses trois dimensions intégrées (économique, sociale et territoriale).

En plus de l'analyse des résultats 2007-2013 et du lancement des nouveaux programmes 2014-2020, la Présidence soutiendra les mesures prises pour donner suite aux travaux réalisés par les précédentes présidences du Conseil, en tenant compte du sixième rapport de la Commission sur la cohésion et des demandes soumises par le Conseil de l'Union et des Règlements 2014-2020 du point de vue d'un débat stratégique et politique sur la politique de cohésion.



La Présidence poursuivra le débat politique sur l'Agenda urbain de l'UE et s'assurera de la poursuite des travaux sur la coopération intergouvernementale basés sur l'Agenda territorial 2020, ainsi que sur la Charte de Leipzig. La Présidence lancera le programme du Trio de présidences sur la cohésion territoriale et la politique urbaine, dans le but de dresser, d'ici fin 2015, un état des lieux de la mise en œuvre de l'objectif de cohésion territoriale de l'Union et d'améliorer le lien entre cohésion territoriale et politique urbaine. Dans ce contexte, la Présidence mettra également l'accent sur les questions qui revêtent plus d'importance en Méditerranée, comme la croissance bleue.

La mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE sera l'occasion de discuter de la façon dont cet instrument peut être utilisé pour soutenir la cohésion territoriale.

### Politique Maritime Intégrée

La Présidence poursuivra la politique maritime intégrée de l'Union (PMI), pour développer et mettre en œuvre un processus décisionnel intégré, coordonné, cohérent, transparent et durable en ce qui concerne les océans, les mers et les régions côtières, insulaires et ultrapériphériques et dans les secteurs maritimes.

À la suite des conclusions du Conseil de juin sur la PMI, la Présidence continuera de mettre l'accent sur le programme pour la croissance et l'emploi dans les secteurs marins et maritimes, pour garantir une approche intégrée des questions maritimes qui contribue à faciliter l'utilisation durable des océans, des mers et des côtes, tout en soutenant la croissance et les emplois.

Pendant les discussions concernant le nouveau cadre politique sur le climat et l'énergie, la Présidence mettra en évidence le potentiel énergétique des mers européennes. En ce qui concerne l'emploi, elle soutiendra les actions en faveur de la croissance durable du tourisme côtier et maritime, l'activité maritime la plus importante d'Europe, essentielle à la richesse et au bien-être des régions côtières et insulaires et à l'économie de l'Europe. Pour ce qui est du transport, la Présidence s'emploiera à renforcer le rôle des ports européens en tant que terminaux logistiques.

En gardant présent à l'esprit que le programme pour la croissance et l'emploi dans le secteur maritime doit être ciblé sur les possibilités et les défis que présentent les bassins maritimes de l'Europe, la Présidence soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies macrorégionales et de bassins maritimes intégrés pour parvenir à une croissance durable dans les régions côtières, comme la Stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR).

L'adoption de la Stratégie européenne de sécurité maritime nécessitera de définir un plan d'action qui devra être mis en œuvre au moyen d'une approche intersectorielle des questions de sécurité maritime, notamment en ce qui concerne la connaissance de la situation maritime.



## Stratégies Macrorégionales

La Présidence italienne du Conseil de l'UE veut garantir l'efficacité des stratégies macrorégionales de l'UE. Le principal objectif de la Présidence sera donc de faire en sorte que les stratégies macrorégionales de l'UE cadrent avec les conclusions du Conseil sur la valeur ajoutée de stratégies macrorégionales, telles qu'adoptées par le Conseil Affaires Générales le 22 octobre 2013.

Il sera nécessaire de garantir que les États membres et la Commission assurent que la valeur ajoutée soit intégrée dans les politiques communautaires horizontales et dans l'orientation axée sur les résultats, ainsi que sur la responsabilité et la gouvernance et sur le renforcement de la cohésion territoriale de l'UE. Une attention particulière sera également accordée à l'intégration des objectifs des stratégies macrorégionales dans les cadres politiques, les programmes et les instruments financiers existants, surtout en ce qui concerne la période de programmation 2014-2020.

La Présidence tient également à s'assurer de la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur les futures perspectives de stratégies macro-régionales, notamment s'agissant du rapport de la Commission au Conseil, d'ici fin 2014 sur l'amélioration de la gouvernance des stratégies macro-régionales. À la suite de la présentation par la Commission européenne de la «Communication concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne et son plan d'action», le Conseil adoptera la stratégie en octobre. La Présidence s'est engagée à co-organiser une «événement de lancement», conformément aux précédentes stratégies macrorégionales de l'UE, en vue de la future mise en œuvre d'EUSAIR.

La Présidence italienne du Conseil s'emploiera également à élaborer le Plan d'action de la stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP), en mettant particulièrement l'accent sur la phase cruciale de la consultation des parties prenantes, qui devrait se tenir pendant le second semestre 2014. La conférence finale sera organisée en Italie d'ici fin 2014.

## Questions Nucléaires

La Présidence italienne s'emploiera à apporter la dernière touche au texte de compromis du Règlement du Conseil fixant les niveaux maximum admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique, à la lumière des négociations entamées sous la Présidence grecque.

La Présidence italienne encouragera le Conseil à attribuer des mandats de négociation à la Commission européenne concernant la Conférence sur la proposition de modification de la Convention sur la sécurité nucléaire et l'accord EURATOM entre l'UE et la Corée du Sud.



Enfin, pleinement consciente de l'importance de la responsabilité nucléaire et de la préparation aux situations d'urgence, la Présidence soutiendra toutes les initiatives que la Commission sera susceptible d'adopter au cours des six prochains mois, encourageant le débat entre les États membres sur ces questions.



## B. Affaires Étrangères

### Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC)

Conformément aux compétences prévues dans les traités en ce qui concerne le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le SEAE, l'Italie les assistera dans leurs rôles et fonctions et contribuera activement à l'élaboration d'une politique étrangère de l'Union plus cohérente et efficace, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de la démocratie, de la stabilité et de la prospérité dans les régions voisines les plus proches de la Méditerranée et des Balkans occidentaux et sur la promotion du respect des droits de l'Homme; elle encouragera la création de partenariats stratégiques de l'Union dans le but de parvenir à des synergies communes pour aborder plus efficacement les questions les plus urgentes dans le monde d'aujourd'hui; elle soutiendra un engagement plus opérationnel avec les partenaires stratégiques de l'UE, avant tout par le biais des négociations en cours dans les domaines politique (PSA/FA) et économique (ALE/APE).

Le processus de transition en Afrique du Nord et au Moyen-Orient nécessite un engagement et un soutien permanents, afin d'accroître la visibilité de l'UE et sa présence en soumettant des offres crédibles à ces partenaires. Pour soutenir le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Italie encouragera l'UE à promouvoir le respect des droits de l'Homme et des libertés civiles et centrera son attention sur les progrès politiques, économiques et sociaux en Égypte. Il conviendra de faire preuve d'une ferme détermination pour réduire l'incertitude du scénario politique et de la sécurité en Libye, en donnant des suites appropriées à la Conférence de Rome de mars 2014 pour soutenir et accompagner un véritable processus inclusif de dialogue et de réconciliation au niveau national, pour ouvrir la voie à une stabilisation durable du pays. En Syrie, les efforts seront intensifiés pour mettre fin à la violence, apporter une aide humanitaire et veiller à une transition viable qui respecte les aspirations démocratiques de la population syrienne, et au Liban, pour renforcer la stabilité du pays, en apportant également une assistance appropriée aux forces armées libanaises. Les récents bouleversements historiques survenus dans la région de la Méditerranée ont également mis en évidence le besoin urgent de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient avec l'objectif de trouver une solution juste, viable et durable au conflit israélo-palestinien qui repose sur une position de l'UE en faveur d'une solution fondée sur la coexistence de deux États. L'Italie encourage les pourparlers E3/UE+3 avec Téhéran dans le but de parvenir à un accord sur une solution globale de la question du nucléaire iranien.

L'Italie soutiendra le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité dans son engagement cohérent et permanent avec ses partenaires de l'Asie pacifique sur toutes les questions régionales et globales qui affectent la croissance durable, la stabilité et la sécurité en



encourageant notamment le renforcement des instances régionales. Notamment, la Présidence soutiendra les efforts pour mettre en œuvre rapidement le programme UE-Chine 2020, pour faire avancer les négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat privilégié avec le Japon, pour prôner le changement au Myanmar, et pour renforcer les liens avec le sous-continent et les pays de l'ANASE. Pour soutenir le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Italie, dans sa sphère de compétences en tant que Présidence tournante de l'UE, stimulera le dialogue transatlantique UE-U.S.A. sur l'Asie-Pacifique en vue d'encourager la transition et la consolidation démocratiques dans cette région. Elle soutiendra la conclusion positive des négociations en cours sur le libre-échange et la protection des investissements. Elle veillera également à ce que le sommet ASEM qui se tiendra à Milan en octobre 2014 débouche sur des résultats positifs, en vue de promouvoir la croissance et le développement en Europe et en Asie et de consolider le dialogue sur la coopération politique et économique et les échanges socioculturels.

Les États-Unis sont le principal partenaire stratégique de l'UE. Pour soutenir le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le SEAE, l'Italie prendra des mesures en faveur du développement des relations UE-U.S.A. Elle encouragera notamment les progrès dans les négociations en vue du TTIP – qui, d'un point de vue stratégique, renforcera les relations économiques et commerciales des deux côtés de l'Atlantique – et la poursuite du dialogue sur les questions de sécurité énergétique. En ce qui concerne le Canada, l'Accord de partenariat stratégique sera finalisé et un Sommet UE-Canada sera organisé.

La Russie reste un partenaire stratégique pour relever les défis régionaux et mondiaux. Par conséquent, l'Italie encouragera l'UE à explorer les voies par lesquelles relancer le dialogue entre l'Union européenne et la Russie, et à saisir des opportunités pour renforcer le partenariat stratégique, si le contexte général de référence le permet. La démocratisation, la modernisation et les perspectives du Partenariat oriental recevront une attention particulière dans le dialogue avec la Russie.

En Afrique, consciente de l'importance de donner suite au Sommet UE-Afrique (avril 2014), et afin de tirer profit des stratégies de l'UE pour le Sahel et le Golfe de Guinée, l'Italie s'efforcera de soutenir les travaux du haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, notamment sur la Corne de l'Afrique et plus particulièrement sur la Somalie. La deuxième moitié de 2014 sera décisive pour encourager l'intégration politique et mettre en place les conditions pour l'approbation d'une Constitution fédérale définitive de la Somalie en 2015. Pour soutenir le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le SEAE, l'Italie encouragera l'organisation d'une manifestation de haut niveau sur la Somalie en marge du segment ministériel de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) et encouragera l'UE à continuer d'apporter un soutien politique et financier à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en





vue de promouvoir la stabilisation en Somalie, l'intégration économique régionale et de trouver une solution politique à la crise dans le Sud-Soudan. Il sera également important de réaffirmer l'engagement de l'UE envers le partenariat stratégique avec l'Afrique du Sud, tout en gardant à l'esprit l'objectif du partenariat bi-régional UE-Afrique. Enfin, dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité en tant que Présidence tournante de l'UE, l'Italie accueillera, fin novembre, la Conférence ministérielle euro-africaine sur le développement et la migration.

La seconde moitié de 2014 sera une période historiquement importante pour l'Afghanistan, après les élections présidentielles. La sécurité pendant les élections sera assurée principalement par les forces de sécurité afghanes, avec le soutien de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui terminera son mandat fin 2014 et sera remplacée le moment venu par une nouvelle mission non combattive. La communauté internationale, sous la direction de l'UE, s'attachera à garantir une transition pacifique et sans heurts. Pour soutenir le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Italie encouragera la mise en œuvre de la stratégie sur les relations entre l'UE et l'Afghanistan, soutiendra la mission de police de l'UE en Afghanistan (EUPOL), suivra la mise en œuvre du cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et favorisera la coopération régionale dans le cadre du processus d'Istanbul.

En matière de droits de l'homme et à l'approche de la 69e session de l'AGNU, l'Italie soutiendra les efforts de l'UE sur la cinquième résolution pour un moratoire sur les exécutions, dans le but d'augmenter le nombre de «oui», renforçant de ce fait la tendance internationale en faveur de l'abolition de la peine de mort. La défense des droits des femmes et la lutte contre les actes de violence liés au sexe resteront une priorité importante. L'Italie soutiendra aussi pleinement la promotion par l'UE d'une résolution visant à s'opposer à la pratique des mariages précoces et forcés. Sur cette question, une manifestation parallèle sera organisée à New York. Tout en continuant de mettre l'accent sur la violence et les discriminations sectaires, la Présidence soutiendra les initiatives de l'UE sur la liberté de religion ou de conviction et la protection des minorités religieuses, également en accord avec l'engagement de l'Italie vis-à-vis de la prévention des génocides et des mécanismes d'alerte précoce. L'Italie soutiendra l'initiative de l'UE visant à rétablir le dialogue sur les droits de l'homme avec l'Iran.

À l'approche du Sommet de l'OTAN de 2014, et dans le cadre général du renforcement de la coopération entre l'UE et l'OTAN, l'Italie s'emploiera à aider le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à organiser des réunions de haut niveau; intensifier le dialogue de manière pragmatique sur des questions stratégiques dans le but d'harmoniser la culture stratégique des deux organisations; relancer les exercices de gestion commune UE-OTAN; renforcer les complémentarités et éviter les duplications des compétences respectives par des initiatives multinationales de défense et de formation; développer conjointement des initiatives





politiques spécifiques pour soutenir la résolution 1325/2000 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et les résolutions connexes sur les femmes, la paix et la sécurité.

Pour soutenir le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Italie encouragera le dialogue avec les pays d'Amérique centrale sur des questions de sécurité, consolidera les relations UE-Mexico et donnera un nouvel élan aux négociations sur un accord d'association avec le Mercosur.

### **Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC)**

La Présidence soutiendra les efforts d'intensification des travaux en cours pour améliorer l'efficacité, la flexibilité et la visibilité de la PSDC conformément aux directions et aux résultats attendus identifiés par le Conseil des affaires étrangères (Défense) en novembre 2013 et par le Conseil européen de décembre 2013. Sur cette base, l'Italie s'efforcera d'explorer tous les mécanismes de coopération au sein de l'UE en utilisant les modèles actuels des initiatives en cours.

Dès lors que le partenariat transatlantique reste un élément central de la politique de l'UE en matière de défense et de sécurité, le dialogue sur les rôles respectifs de l'OTAN et de l'UE et les objectifs communs sera stimulé et dynamisé.

L'exécution des missions de PSDC dépend dans une large mesure de l'acquisition de moyens militaires clés par les États membres; l'Italie préconisera donc l'adoption de mécanismes de coopération efficace, tant pour le développement de nouvelles capacités, notamment celles concernant les futurs systèmes d'aéronefs télépilotes moyenne altitude longue endurance (MALE RPAS), une nouvelle génération de satellites de communication et de cyberdéfense, que pour le regroupement et le partage d'actifs nationaux en vue de combler les lacunes identifiées, par exemple les Unités médicales modulaires multinationales et le ravitaillement en vol. Dans le cadre du soutien au haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et au SEAE, elle encouragera le développement de projets de recherche et de technologie communs dans les domaines les plus prometteurs, notamment ceux à double usage (civil et militaire), en tenant compte des possibilités offertes par Horizon 2020. En renforçant le dialogue entre les institutions de l'Union, les États membres et les industries européennes de l'armement, la Présidence encouragera l'adoption de mesures concrètes pour renforcer la base technologique et industrielle de la défense de l'UE, en exploitant le potentiel offert par les universités et les PME. Pour toutes ces questions, l'Agence européenne de défense (AED) est un atout inestimable. L'Italie s'appuiera sur l'AED et s'efforcera de contribuer à renforcer son rôle.

L'intégration du marché européen de la défense sera soutenue en encourageant l'adoption de mesures concrètes visant à mettre en œuvre la Directive 2009/43/CE simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense et la Directive 2009/81/CE relative à la coordination des



procédures de passation de certains marchés dans les domaines de la défense et de la sécurité et en se concentrant sur le renforcement de la sécurité d'approvisionnement de la défense de l'UE. L'Italie contribuera à trouver un consensus sur la nécessité d'élaborer un cadre politique, en vue de son adoption, pour une coopération systématique et de longue durée en matière de défense et dans le but de parvenir à une convergence des besoins et des obligations militaires sur le long terme et à la synchronisation des cycles de planification de la défense.

L'Italie s'attachera également à sensibiliser l'opinion publique, notamment les jeunes, sur le fait que la sécurité et la défense sont essentielles pour une vie démocratique paisible et le développement socio-économique.

En outre, sur la base des résultats du Conseil européen sur la défense qui s'est tenu en décembre 2013, l'Italie soutiendra les efforts déployés par les États membres pour élaborer et appliquer la Stratégie de sécurité maritime de l'UE au moyen d'un plan d'action spécifique, dont le but est de renforcer la dimension maritime de l'UE, dans le cadre de la PSDC.

L'Italie soutiendra également le développement d'une coopération plus étroite entre l'UE et les Nations Unies sur la gestion de crise en co-organisant une série de conférences sur la question.

En ce qui concerne les missions de la PSDC, l'Italie soutiendra notamment la mise en œuvre de l'analyse stratégique d'EULEX Kosovo et les discussions sur le mandat d'EUFOR Althea ainsi que sur le futur d'EUPOL Afghanistan après 2014. L'Italie soutiendra 'EUBAM Libye, compte tenu de la situation de sécurité sur le terrain, et encouragera la rationalisation et le renforcement des activités de PSDC liées à la Somalie (y compris le recentrage anticipé d'EUCAP Nestor sur la Somalie, le renforcement d'EUTM Somalie et les éventuelles synergies avec EUNAVFOR Atalanta). L'Italie soutiendra le lancement d'une mission de la PSDC pour aider l'Ukraine à mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité civile, notamment le maintien de l'ordre et l'état de droit. Des progrès concrets dans la mise en œuvre de l'approche globale de la gestion de crise et des stratégies de sortie des opérations de PSDC seront également encouragés. En outre, la Présidence portera son attention sur l'amélioration des capacités globales de réaction rapide de l'UE, notamment la possibilité d'utiliser des groupements tactiques.

## **Lutte Contre le Terrorisme**

En matière de coopération dans la lutte contre le terrorisme et d'autres menaces mondiales (à savoir la criminalité organisée transnationale, le trafic illicite, la corruption, la cybercriminalité et le piratage), la Présidence s'efforcera de renforcer la coopération interinstitutionnelle européenne et de faciliter l'engagement de l'UE avec ses partenaires internationaux (à savoir les Nations Unies, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et le groupe G8 Rome-Lyon /G7) dans le cadre des conventions internationales correspondantes.



Même si la lutte contre le terrorisme relève en grande partie de la responsabilité des États membres, la Présidence encouragera la coopération et le dialogue au sein de l'UE et avec d'autres partenaires internationaux, en vue de déterminer les priorités, de partager les bonnes pratiques et d'échanger des informations, dans le cadre d'une approche globale et en tenant compte du lien entre le développement et la sécurité.

La Présidence accordera une attention particulière à l'amélioration de la coopération internationale en matière d'observation du système de justice pénale et du respect des droits de l'homme, et s'attaquera à certains facteurs transversaux tels que la radicalisation, le recrutement et le financement du terrorisme. Pour désorganiser le soutien financier du terrorisme, il est important d'identifier les bonnes pratiques dans le but de suivre les flux financiers, en tenant compte du rôle joué par les juridictions *off-shore*.

### Politique Européenne de Voisinage

La politique européenne de voisinage (PEV) permet de juger de la capacité effective de l'Union à jouer un rôle sur le plan mondial. Les importantes difficultés auxquelles sont confrontés les pays du Sud de la Méditerranée nécessitent une action ambitieuse de la part de l'UE. La Présidence s'assurera que cette action correspond bien aux engagements pris par l'UE au lendemain des révolutions arabes pour soutenir les pays qui s'engagent sur le chemin difficile de la transition dans une région qui présente des atouts et des intérêts vitaux pour l'Union.

La Présidence accordera une attention particulière aux effets de l'assistance de l'UE pour nos partenaires méditerranéens, destinée à soutenir les réformes internes, à renforcer les institutions démocratiques, à promouvoir une croissance durable et inclusive et à renforcer le rôle de la société civile. Une telle assistance doit donc être adaptée aux besoins de chaque partenaire, et se conformer pleinement au principe de la copropriété. Pour appliquer intelligemment le principe de différenciation – «donner plus pour recevoir plus» - il convient d'adopter une approche basée sur des incitations, en vertu de laquelle les pays qui déploient davantage d'efforts pour mettre en œuvre les réformes démocratiques bénéficient d'un plus grand soutien.

Par ailleurs, la Présidence mettra l'accent sur la dimension régionale de la PEV en renforçant la coordination avec l'Union pour la Méditerranée, qui est l'instance appropriée pour examiner des questions sectorielles et lancer de nouveaux programmes de coopération. La Présidence facilitera aussi la coordination stratégique des principales activités réalisées dans la région concernant les investissements dans le développement du secteur privé, et créera des conditions favorables pour les entreprises.

En vue du Sommet de Riga en 2015, la Présidence mettra l'accent sur la mise en œuvre des accords d'association, y compris une zone de libre-échange approfondie et complète, avec la



Géorgie et la Moldavie. En ce qui concerne l'Ukraine, l'accent sera mis avant tout sur le processus de normalisation et la stabilité interne. À la suite de la signature et de la mise en œuvre de l'autre partie de l'accord d'association, qui instaurera aussi une zone de libre-échange approfondie et complète, la Présidence soutiendra les réformes et la reprise économique du pays.

La Présidence s'emploiera également à renforcer la coopération avec l'Arménie en définissant des domaines spécifiques pour la future coopération politique et économique. Les négociations sur l'accord d'association avec l'Azerbaïdjan devraient se poursuivre.

### **Politique Commerciale Commune**

Une politique commerciale européenne, qui soit au premier plan de l'actualité, est un instrument clé pour constituer un réseau étendu d'accords de libre-échange ambitieux et équilibrés, basés sur les principes de la réciprocité et de l'engagement mutuel, servant effectivement tous les intérêts européens. Des accords commerciaux régionaux et multilatéraux peuvent contribuer à la définition de règles globales, renforçant de ce fait le système multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et présentant un intérêt pour les négociations en cours sur le programme de Doha pour le développement (PDD).

La Présidence entend réaliser ses activités dans le domaine de la politique commerciale commune, au niveau multilatéral, notamment en renforçant le développement du système commercial multilatéral, en apportant toute l'aide requise pour poursuivre l'avancement du PDD – y compris la ratification et la mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges et la définition du Programme de travail de l'après-Bali – et en encourageant l'avancée des négociations concernant l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), l'Accord général sur le commerce des services (ACS) et l'initiative multilatérale lancée récemment sur les produits verts.

S'agissant des négociations bilatérales en cours, la Présidence contribuera activement à faire avancer et, lorsque cela est possible, à conclure des accords avec nos principaux partenaires commerciaux. Dans ce domaine, une attention particulière sera accordée à l'obtention de résultats concrets dans la négociation du TTIP avec les États-Unis, la conclusion de l'accord économique et commercial global avec le Canada et l'obtention de résultats concrets avec le Japon et la Chine (dans le domaine des investissements et des indications géographiques). Avec les pays de l'ANASE, nous considérons qu'il est important d'accélérer les négociations en cours, notamment avec la Malaisie, mais aussi de vérifier les conditions pour lancer de nouveaux accords commerciaux avec d'autres partenaires dans la région. On peut citer parmi les autres priorités la réouverture des négociations avec le Mercosur; la poursuite du lancement et de l'avancement des négociations sur les accords de libre-échange approfondis et complets avec les pays partenaires de la rive Sud de la Méditerranée, en particulier avec le Maroc, la Jordanie, la Tunisie et – éventuellement – avec l'Égypte;



la facilitation de discussions entre l'UE et le Conseil de coopération du Golfe concernant la reprise des négociations sur la conclusion d'un accord de libre-échange et la poursuite des négociations de l'Association des projets européens, notamment avec la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Sur le plan législatif, la Présidence italienne entend encourager la conclusion de Règlements sur la modernisation des instruments de défense commerciale (IDC) et sur l'accès aux marchés publics du marché intérieur de l'Union de produits et services des pays tiers et en fixant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union sur les marchés publics des pays tiers sur la base du principe de réciprocité; ainsi que sur le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En outre, la Présidence compte suivre les discussions sur le projet de Règlement instaurant un mécanisme européen d'auto certification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leur minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque. Enfin, la Présidence a l'intention d'encourager la révision du Règlement (CE) n° 428/2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage.

## Développement

La Présidence défendra une position commune de l'UE sur le programme de développement pour l'après-2015. En 2014, à l'occasion de la 69e session de l'AGNU, un processus de négociation intergouvernementale sera lancé en vue d'adopter le nouveau cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs de développement durable (ODD).

La Présidence travaillera étroitement avec les États membres, la Commission, le SEAE et les pays partenaires en vue de consolider l'accord global sur un cadre unique, cohérent, global et universel en matière de développement.

La Présidence italienne s'emploiera à sensibiliser l'opinion publique à la sécurité alimentaire et aux questions connexes. L'agriculture et le développement rural occupent une place importante dans la lutte pour éradiquer la pauvreté. Les travaux de la Commission sur la sécurité alimentaire bénéficieront donc d'une plus grande visibilité afin qu'ils puissent être considérés comme prioritaires dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. La Présidence travaillera également sur deux questions liées: la création de synergies positives avec EXPO Milano 2015, qui a pour thème central «Nourrir la Planète, Énergie pour la Vie», et avec la deuxième Conférence internationale sur la nutrition qui se tiendra au siège de la FAO en novembre 2014. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme



alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et Biodiversity International jouent un rôle essentiel dans ce secteur, et la Présidence s'attachera à renforcer leur coopération avec l'UE.

La Présidence italienne fera avancer les discussions sur l'intégration de la migration dans les politiques et les programmes en matière de développement, ainsi que sur les moyens de créer un environnement favorable pour maximiser l'impact positif de la migration et de la mobilité sur le développement. Dans ce contexte, la Présidence italienne s'efforcera d'améliorer les bonnes pratiques, comme l'utilisation efficace des transferts de fonds, la coopération Sud-Sud et la participation des diasporas dans les États membres de l'UE, à des projets de co-développement.

La Présidence italienne poursuivra aussi les réflexions sur le développement du secteur privé et l'engagement pour atteindre une croissance durable et inclusive dans les pays partenaires, sur la base d'un dialogue plus approfondi avec le secteur privé et la société civile, dans une perspective orientée vers l'action.

## Aide Humanitaire

En ce qui concerne les affaires humanitaires, la Présidence travaillera avec ses partenaires pour faire avancer concrètement les efforts destinés à améliorer les liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, en particulier dans le contexte du processus de révision du cadre d'action de Hy go (HFA.2) et d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 (ODD/OMD) et compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités nationales pour faire face aux urgences humanitaires.

Le partage de connaissances et de bonnes pratiques au sein de l'UE – le premier fournisseur d'aide humanitaire au monde – pour ce qui est de la manière d'améliorer la coordination, les moyens et l'efficacité de l'aide humanitaire sera également une priorité de la Présidence italienne.

Durant la Présidence, les travaux avec les partenaires se poursuivront, notamment sur la façon de garantir que tous les États et parties prenantes à un conflit armé puissent protéger les civils conformément au droit humanitaire international, mais aussi sur les mesures à prendre face à la violence basée sur le sexe et à la violence à l'égard des enfants.





## C. Affaires Économiques et Financières

### Un Nouveau Programme de Politique Économique

La situation actuelle impose de modifier en profondeur le programme de politique économique de l'UE et d'adopter la stratégie politique la plus efficace pour rétablir la croissance, créer des emplois et recréer une relation positive entre l'Union et ses citoyens, basée sur une vaste adhésion à la politique européenne.

La croissance est si faible et le taux de chômage si élevé que la situation est inacceptable. La reprise reste faible et inégale, entraînant le risque d'une divergence encore plus grande entre les États membres. L'assainissement budgétaire est loin d'être réalisé, malgré les efforts sans précédent qui ont été déployés, en raison de la croissance modérée et d'une très faible inflation. Une croissance soutenue, une stabilité financière et une viabilité budgétaire sont indissociables: mettre en place les conditions pour augmenter la croissance potentielle est la meilleure stratégie possible pour garantir l'approvisionnement à long terme de services publics adéquats et la cohésion sociale nécessaire pour que les systèmes économiques puissent prospérer durablement. C'est un moyen de susciter à nouveau des attentes positives, d'améliorer la confiance et le climat économique général, et ainsi de accélérer les perspectives de croissance.

L'accent sur les réformes structurelles est la pierre angulaire de la nouvelle vision sur laquelle se fonde le programme politique de la Présidence. Les réformes et les innovations sur lesquelles elles débouchent sont le principal moteur de la croissance, surtout si l'effort de réforme prend une grande ampleur au niveau national et s'il est conjugué à des efforts analogues dans d'autres pays.

À cette fin, la Présidence présentera un nouveau programme européen de politique économique basé sur les réformes structurelles et les investissements dans la croissance et les emplois. À la suite de l'analyse de la situation économique de la zone euro et des Directives communes à l'intention des États membres soumises dans le cadre du Semestre européen, le processus de coordination des politiques pourrait être renforcé pour contribuer à la maximisation des retombées positives, et attester la valeur ajoutée des efforts de réforme coordonnés déployés à travers l'Europe. Un processus commun d'élaboration des politiques, accompagné d'une stratégie d'information appropriée, peut permettre d'expliquer aux citoyens le raisonnement qui sous-tend les réformes et conférer une dimension européenne à une nouvelle stratégie de croissance. Des efforts de réforme, réels et de grande ampleur, doivent être encouragés et fondés sur des incitations appropriées.

L'examen par la Commission du paquet législatif sur la gouvernance économique prévu pour décembre 2014 permettra d'évaluer plus avant l'efficacité du cadre fiscal actuel ainsi que la procédure concernant les déséquilibres macro-économiques, pour parvenir à la coordination des



mesures stratégiques et à la convergence des performances économiques.

La Présidence italienne est déterminée à poursuivre les travaux sur le renforcement de l'UEM conformément aux « quatre piliers » de la feuille de route présentée dans le rapport des quatre présidents (« Vers une véritable Union économique et monétaire ») et approuvée par les dirigeants de l'Union européenne en décembre 2012. Bien que d'importants progrès aient été réalisés dans le domaine de la stabilité financière et de l'union bancaire, il est nécessaire de prendre des mesures décisives pour élever le niveau d'intégration de l'UEM. Les progrès réalisés en matière de coordination des décisions budgétaires constitueront la base pour atteindre l'objectif d'une capacité d'absorption des chocs extérieurs et renforcer la résilience de la zone euro. Plus le signal donné par la zone euro concernant l'irréversibilité du processus d'intégration est fort, plus le climat économique pour les réformes et les investissements destinés à soutenir la croissance et les emplois est sain.

L'examen de la Stratégie Europe 2020 est l'occasion de recentrer les objectifs et les instruments politiques sur les véritables moteurs de la croissance et sur les investissements et les réformes structurelles nécessaires à garantir une croissance génératrice d'emplois, durable et inclusive. À cet égard, la Présidence accordera de l'attention à l'examen à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020 et encouragera un véritable débat politique au sein du Conseil ECOFIN.

## **Union Bancaire**

La Présidence supervisera toutes les conditions nécessaires pour un lancement réussi du mécanisme de surveillance unique, qui doit être mis en place en novembre 2014; elle surveillera de près le processus de création du Conseil de résolution unique, qui pourrait débiter ses activités dès la publication du Règlement sur le mécanisme de résolution unique, ainsi que le processus de ratification de l'accord intergouvernemental associé par les États membres participants.

Notamment, la Présidence guidera la surveillance par le Conseil et les communications concernant la finalisation de l'étude du bilan convenue, composée des examens de la qualité des actifs et des simulations de crise par la Banque centrale européenne, et les mesures complémentaires prises au niveau national et européen, en tenant dûment compte des considérations de stabilité financière.

## **Renforcer la Réglementation des Marchés Financiers**

La Présidence continuera de s'atteler au renforcement de la réglementation des marchés financiers, en vue de faciliter les flux de crédits dans l'économie réelle et de maintenir la confiance dans le fonctionnement sain et efficace des marchés financiers et des intermédiaires. L'intégrité des marchés financiers, notamment la prévention de l'utilisation du système financier à des fins illicites, restera une priorité.





Ainsi que cela est indiqué dans la communication de la Commission sur le financement à long terme de l'économie européenne, l'Italie entend contribuer à la modernisation du cadre pour les investisseurs à long terme, tels que les compagnies d'assurance, les fonds de pension et autres instruments à long terme. À cet égard, la Présidence italienne suivra de près les mesures de mise en œuvre visant à compléter le cadre de réglementation du secteur des assurances Solvabilité II, en accordant également suffisamment d'attention aux fonds de pension en révisant la Directive sur les institutions de retraite professionnelle (IRP). La Présidence italienne s'emploiera à mettre un point final à la législation concernant la création d'une nouvelle catégorie de fonds mis en commun, les «Fonds européens d'investissement à long terme».

En outre, la Présidence s'efforcera de trouver un accord au sein du Conseil sur de possibles améliorations du fonctionnement du système européen de supervision financière sur la base du compte rendu d'activités réalisées au cours des premières années.

La Présidence italienne mettra tout en œuvre pour faire avancer le Règlement proposé par la Commission visant à restaurer la confiance dans les indicateurs de référence, dont l'intégrité est déterminante compte tenu de leur utilisation comme point de référence dans les contrats et les instruments financiers.

Dans le secteur bancaire, la Présidence donnera suite aux propositions de la Commission d'introduire des mesures structurelles pour réduire l'interconnexion de groupes bancaires extrêmement importants en vue d'améliorer les garanties prudentielles et de réduire la possibilité d'utiliser des fonds publics au cas où un processus de résolution deviendrait nécessaire. De même, les mesures connexes visant à accroître le signalement et la divulgation de cessions temporaires de titres dans le système bancaire parallèle seront examinées. Enfin, en vue de soumettre les activités financières «parallèles» à une supervision adéquate, la Présidence italienne examinera la proposition de réglementation des fonds monétaires de la Commission.

Une attention particulière sera également accordée à l'actualisation du cadre réglementaire des systèmes de paiement pour réduire la fragmentation entre les États membres et le mettre en conformité avec les récentes innovations technologiques, en s'assurant que les gains d'efficacité et de sécurité des paiements soient répercutés sur les consommateurs. L'amélioration de la protection des consommateurs et le développement de l'efficacité et de l'intégration de marché sont également les objectifs associés à la révision de la Directive intermédiation en assurances (IMD2), dont la négociation devrait bien progresser sous la Présidence italienne.

Enfin, la Présidence s'efforcera de présenter la version finale, si cela est faisable, de la nouvelle directive sur la prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ainsi que du Règlement sur les informations accompagnant les



virements de fonds pour améliorer la traçabilité des paiements et garantir la pleine conformité aux normes internationales du GAFI.

## Fiscalité

Dans le domaine de la fiscalité, la Présidence italienne portera son attention sur des questions concernant la transparence et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. La Présidence s'efforcera de mettre un point final aux discussions sur la modification de la Directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal, en vue d'étendre l'échange automatique d'informations conformément aux nouvelles normes internationales. La Présidence italienne supervisera également les négociations sur la révision des accords conclus avec des pays tiers (Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et Suisse) sur la fiscalité de l'épargne. La Présidence poursuivra les discussions sur l'amélioration de la coopération administrative en matière de TVA.

La Présidence italienne travaillera également à l'élaboration de mesures visant à prévenir la double non-imposition. Dans ce contexte, la Présidence poursuivra les discussions sur la modification de la Directive mère/filiale ainsi que les travaux engagés dans le domaine des asymétries des montages hybrides. La Présidence poursuivra également les discussions sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), en mettant un accent particulier sur les éléments de l'assiette d'imposition et les aspects transfrontaliers, et sur la Directive 2003/49/CE concernant les paiements d'intérêts et de redevances.

En s'appuyant sur les travaux en cours au niveau de l'OCDE dans le cadre du plan d'action sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et sur l'analyse réalisée par la Commission européenne, la Présidence italienne poursuivra les discussions sur la question de la fiscalité de l'économie numérique.

Dans le domaine de la fiscalité indirecte, la Présidence italienne poursuivra les discussions sur l'amélioration du système de TVA afin de le rendre plus solide et plus simple pour les opérateurs économiques. La Présidence continuera d'étudier les propositions de déclaration de TVA normalisée et de traitement des justificatifs de TVA. La proposition sur les services financiers et l'assurance sera également reprise et soutenue.

Le Conseil travaillera à l'élaboration d'un accord sur la proposition relative à la fiscalité de l'énergie. En outre, la Présidence travaillera aussi à l'élaboration d'un accord sur la taxe sur les transactions financières, dans le cadre d'une procédure de coopération renforcée tenant dûment compte des implications pour le bon fonctionnement des marchés financiers.



## Budget de l'UE

Le Conseil considérera le budget de l'UE comme un instrument important pour traduire concrètement les objectifs de la croissance et de l'emploi. En conséquence, la Présidence italienne visera à adopter le budget annuel de telle sorte à garantir les ressources nécessaires à une mise en œuvre effective des nouveaux programmes dans le cadre financier pluriannuel et aussi des engagements en souffrance. En outre, le Conseil accordera l'attention nécessaire à la gestion financière saine des fonds de l'UE, en tenant dûment compte du rapport annuel de la Cour des Comptes.



## D. Justice et Affaires Intérieures

La Présidence évaluera la mise en œuvre et l'application correcte des mesures précédemment adoptées et encouragera le Conseil à contribuer à la mise en œuvre intégrale des orientations stratégiques relatives à la programmation législative et opérationnelle dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice, définies par le Conseil européen en juin 2014.

### JUSTICE

#### La justice au service de la croissance

La Présidence maintiendra un lien étroit entre les politiques en matière de justice et d'affaires intérieures et les questions relatives à la croissance économique et à la stabilité. À cette fin, une attention particulière sera portée à la révision du Règlement (CE) n° 1346/2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, qui inclut des procédures alternatives à la faillite et à l'insolvabilité des groupes de sociétés transfrontalières.

La révision du Règlement (CE) n° 861/2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges constitue également une priorité pour la Présidence italienne, afin d'augmenter le recours à la procédure ainsi instituée par le Règlement ainsi que son efficacité.

La Présidence poursuivra également les travaux sur le Règlement portant sur un droit européen de la vente.

#### Protection des données

La Présidence mettra tout en œuvre afin d'assurer la cohérence des cadres réglementaires relatifs à tous les aspects ayant trait à la protection des données personnelles dans le secteur de la justice et des affaires intérieures. En l'occurrence, elle agira dans le but d'assurer une approche cohérente de la protection des données dans les différentes propositions législatives à l'étude, notamment celles relatives à l'Office européen de police (EUROPOL), à EUROJUST et au Parquet européen.

Faire des progrès substantiels en matière de protection des données est l'une des priorités de la Présidence italienne.

Une attention particulière sera portée aux cadres réglementaires relatifs à l'échange des données personnelles avec les pays tiers aux fins de l'application de la loi et de la prévention des crimes graves



## Droit civil

La Présidence se fixe pour objectif l'obtention d'importants résultats à l'issue des discussions portant sur l'élaboration d'un Règlement visant à la simplification de la réception de certains actes publics au sein de l'UE et à la dispense de légalisation de ces documents. L'adoption de cet instrument facilitera la libre circulation et le libre établissement des citoyens et des entreprises et réduira en même temps les coûts de légalisation.

La Présidence italienne poursuivra le travail réalisé sur le Règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'effets patrimoniaux des partenariats enregistrés, ainsi que sur le Règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de régimes matrimoniaux.

## Droit pénal

La Présidence se concentrera sur l'avancement des débats du Conseil relatifs à la proposition de règlement en vue de la création du Parquet européen qui, avec la coopération des autorités des États membres, enquêtera, poursuivra et traduira en justice les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE. Dans ce contexte, la Présidence ouvrira les débats au sein du Parlement européen sur la proposition de Directive relative à la protection des intérêts financiers de l'UE, en se basant sur l'approche déjà établie, pour parvenir à son adoption. De même, une attention particulière sera prêtée à la proposition d'un Règlement visant à réformer Eurojust, afin que cette unité soit en mesure d'accomplir, entre autres, les tâches nécessaires d'assistance du Parquet européen.

La Présidence s'efforcera d'avancer sur les propositions législatives de la Commission en matière de garantie des droits procéduraux des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales et de réaliser des progrès décisifs dans la mise en œuvre de la feuille de route de 2009. La Présidence poursuivra notamment les débats avec le Parlement européen sur la proposition d'une Directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés d'infraction ou poursuivis dans le cadre de procédures pénales et ouvrira les débats au sein du Conseil sur les propositions de Directives relatives à la présomption d'innocence et l'aide juridictionnelle.

Les criminels et les organisations criminelles devront être privés de tout produit découlant d'activités illicites, acquis par quelque moyen que ce soit: dans cette perspective, la Présidence encouragera les débats sur les modalités d'application du principe de reconnaissance mutuelle à toutes les formes de confiscation intervenues sur décision de justice.



## Formation judiciaire

La création d'un Parquet européen, ainsi que l'adoption d'instruments de plus en plus sophistiqués de coopération entre autorités judiciaires en matières civile et pénale, requièrent une formation adéquate des magistrats et des autres parties prenantes dans le domaine de la justice. La Présidence intensifiera le dialogue avec la Commission, au sein du nouveau cadre financier pluriannuel de la justice, dans le but de poursuivre la mise en œuvre intégrale des objectifs fixés dans les communications sur la formation judiciaire, avec la pleine coopération du réseau européen de formation judiciaire, dont la structure sera renforcée.

## Détention

En conservant à l'esprit les conclusions du programme de Stockholm du Conseil européen et le livre vert de la Commission sur l'application de la législation de l'UE en matière de justice pénale et de détention, la Présidence encouragera le renforcement de la confiance mutuelle et l'amélioration de la reconnaissance mutuelle, en soutenant la mise en œuvre des décisions-cadres du Conseil n° 2008/909/JAI concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle des jugements en matière pénale, n° 2008/947/JAI concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions de probation et n° 2008/829/JAI concernant la reconnaissance mutuelle des décisions sur les solutions alternatives à la détention.

La Présidence encouragera aussi l'échange des meilleures pratiques dans la gestion des prisons.

## Justice en ligne

La Présidence travaillera au perfectionnement de la proposition de la Commission sur le portail e-Justice, visant à établir un cadre juridique pour faciliter l'accès à la justice à partir de tout État membre, ainsi que la coopération judiciaire en droit civil, pénal et administratif au niveau européen. La Présidence s'efforcera tout particulièrement de trouver un équilibre entre le principe des règles minima et l'exigence d'intégrer le cadre juridique dans e-Justice.

En outre, la Présidence italienne encouragera la diffusion plus étendue de l'identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) et de l'identifiant européen de la législation (ELI) permettant l'accès aux bases de données judiciaires des États membres, ainsi qu'un dialogue plus étroit avec le réseau des Cours suprêmes dans le but d'augmenter le nombre de services offerts sur le portail e-Justice, pour la plupart en matière civile.



## AFFAIRES INTÉRIEURES

### Migration

Eu égard à la pression migratoire structurelle qui pèse sur l'Union européenne, la Présidence, notamment en raison des profonds changements sociaux et politiques qui touchent de nombreuses régions voisines, encouragera le Conseil à actualiser son action, en tenant compte de la communication de la Commission européenne sur les travaux de la Task force pour la Méditerranée, créée à la suite du Conseil JAI d'octobre 2013 et reprise dans les conclusions du Conseil européen aux mois d'octobre et décembre 2013. Dans ce contexte, le Conseil encouragera la mise en œuvre des lignes d'action de la Task force pour la Méditerranée.

La Présidence entend poursuivre le suivi des stratégies établies dans le document «L'action de l'UE face à la pression migratoire» et leur développement, qui exige de l'Union européenne qu'elle se focalise sur la nécessité d'une coordination de l'action des États membres, dont le rôle central est tenu par les Agences européennes, telles que FRONTEX, l'Office européen de police (EUROPOL) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO).

Par ailleurs, la Présidence compte renforcer les efforts de FRONTEX visant à conclure des accords de coopération opérationnelle avec des pays tiers en matière de contrôle aux frontières et de lutte contre l'immigration clandestine, afin d'encourager leur maîtrise par les pays tiers concernés.

La Présidence italienne encouragera davantage le développement du dialogue avec les pays tiers d'origine et de transit des flux migratoires, conformément à l'approche globale de l'UE de la question des migrations et de la mobilité, en instaurant des partenariats pour la mobilité, ainsi qu'en favorisant le dialogue et les processus régionaux, tels que le processus de Rabat. De concert avec la Commission européenne et le SEAE, la Présidence lancera une initiative visant à instaurer le même type de dialogue avec les pays de l'Afrique orientale. Le dialogue et la coopération avec les pays tiers ont pour but de soutenir concrètement les voies d'entrée légales au niveau politique et économique et de prévenir et lutter contre l'immigration clandestine et toute forme de criminalité, en développant les capacités des autorités compétentes de ces pays du point de vue institutionnel et opérationnel.

La promotion de la migration légale vise à soutenir l'action de l'UE pour la croissance et par conséquent à prévenir l'exploitation abusive des voies migratoires légales, qui pourrait porter atteinte à la crédibilité du système migratoire européen dans son ensemble.

Compte tenu des effets positifs de la migration circulaire, la mobilité de la main d'œuvre, notamment en Méditerranée, doit être encouragée dans le cadre d'une politique d'ouverture aux pays tiers d'origine.





Dans ce contexte, la Présidence poursuivra les efforts entrepris notamment dans le but d'établir une proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants des pays tiers à des fins de recherche, étude, échange d'étudiants, formation rétribuée et non rétribuée et des services de bénévolat et au-pair.

Le but de la Directive est d'accroître l'attractivité de l'Union européenne et de promouvoir la circulation dite «des cerveaux», qui pourrait s'avérer favorable à la croissance tant de l'Union européenne que des pays tiers.

La Présidence entend mettre tout en œuvre afin d'améliorer les politiques relatives aux mineurs non accompagnés, incluant les enfants demandeurs d'asile et/ou victimes de la traite des êtres humains, en analysant et développant des procédures opérationnelles et de meilleures pratiques en termes d'accueil et d'identification. En l'occurrence, en ce qui concerne l'évaluation de l'âge, la Présidence italienne estime qu'il est nécessaire d'établir des critères d'évaluation européens communs, mutuellement reconnus par les États, à travers le développement d'instruments immédiatement opérationnels. Enfin, en réponse à l'appel du Parlement européen, la Présidence entend proposer aux États membres l'institution d'un point de contact national, qui puisse servir de liaison avec la Commission européenne, afin de suivre la situation et les actions adoptées au niveau national.

Une attention particulière sera portée à l'intégration permanente des ressortissants des pays tiers (y compris ceux ayant besoin d'une protection internationale). Sur la base des meilleures pratiques de l'UE, la Présidence s'efforcera d'augmenter les résultats des actions européennes dans ce domaine, en respectant les prescriptions de l'Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers.

Sachant que le dialogue entre les religions est un facteur de cohésion sociale, l'attention se concentrera aussi sur la promotion et la protection de la liberté de religion et de conviction au moyen de la médiation sociale et du dialogue interculturel.

La Présidence donne la priorité à une politique de retour efficace et durable, qui respecte les droits des migrants et tienne compte des spécificités des pays d'origine. À cette fin, la Présidence entend soutenir toute initiative visant à améliorer la coopération pratique à cet égard avec les pays tiers concernés, encourager l'analyse et l'échange de meilleures pratiques et faciliter le recours à des mécanismes de retour volontaire, à l'aide de campagnes d'information soutenues par la Commission et mises en œuvre par les États membres.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains, au cours de la période 2012-2016 et dans le respect des priorités définies pour le cycle politique





2014-2017, la Présidence italienne encouragera le développement d'une action de lutte cohérente contre la traite des êtres humains, incluant la dimension extérieure de la JAI, en se concentrant spécialement sur les aspects de prévention, les activités de protection des victimes et l'application de la loi, au moyen notamment de la diffusion de meilleures pratiques et de l'établissement de critères pour identifier les victimes, en particulier dans les cas de violence basée sur le sexe et les abus concernant des enfants. À cet égard, la Présidence entend promouvoir la création de procédures standard à l'usage des opérateurs en contact avec les victimes, afin de les identifier systématiquement et permettre aux autorités compétentes d'en prendre soin. Par ailleurs, la Présidence italienne soutiendra l'introduction d'un mécanisme faisant le lien entre les autorités impliquées dans la lutte contre la traite des êtres humains et les institutions responsables de la reconnaissance du besoin de protection internationale.

### Contrôle aux frontières

La Présidence juge fondamentale la poursuite des efforts de développement d'une gestion intégrée des frontières, dans le but de mieux contrôler les frontières extérieures et lutter contre l'immigration illégale, le trafic de migrants, la traite des êtres humains et toute autre forme de criminalité transfrontalière et internationale liée à la traite des êtres humains, en respectant intégralement la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Présidence italienne s'engage aussi à renforcer les politiques de soutien à l'entrée légale de ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne, tout en assurant la sécurité des citoyens européens.

La Présidence entend favoriser le développement des débats autour du Programme d'enregistrement des voyageurs (RTP) et du Système d'entrée/sortie (EES), en tenant compte également du résultat de l'étude technique de la Commission européenne et eu-LISA, l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle à grande échelle des systèmes TI. En effet, le paquet «frontières intelligentes» se donne pour objectif de faciliter le transit des voyageurs réguliers et de suivre la présence des ressortissants des pays tiers dans l'espace Schengen. Considérant qu'il s'agit d'une phase importante en vue du renforcement d'un système de gestion intégrée des frontières, la Présidence continuera à encourager le développement des divers aspects du paquet, réalisera un examen approfondi des questions relatives au rapport coûts-bénéfices et favorisera davantage les échanges à ce sujet.

La Présidence encouragera le suivi de la mise en œuvre intégrale du Système d'information Schengen (SIS II) et du Système d'information sur les visas (VIS).

La Présidence entend porter une attention particulière au renforcement des stratégies liant les différents organes et systèmes établis jusqu'à présent, en fonction de leur compétences et de leurs champs d'application spécifiques, tels que FRONTEX, SIS II et EUROSUR, opérant dans le domaine de la migration et du mouvement des personnes et, en matière de sécurité, Europol et Eurojust, qui



opèrent dans le domaine de la prévention et de la répression des crimes liés aux transits illégaux.

Concernant, en particulier, EUROSUR, la Présidence entend promouvoir l'application en tous points du Règlement récemment adopté visant à réduire le risque de pertes humaines en mer et à lutter contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains, le trafic de drogue et toute autre forme de criminalité transfrontalière.

La Présidence soutiendra les activités de FRONTEX, afin également de promouvoir la possible conclusion d'accords de coopération technique avec les pays tiers en matière de contrôle aux frontières et de lutte contre la migration illégale.

## Asile

La Présidence s'engagera à promouvoir la mise en œuvre du Système européen commun d'asile, ainsi que l'analyse et l'évaluation des effets de l'application des différents instruments juridiques dans les systèmes des États membres.

Une attention particulière sera portée à la prévention du phénomène d'« asylum shopping » et aux mouvements secondaires des migrants à destination des États membres offrant de meilleures conditions d'accueil, puisque les critères de détermination de l'État membre responsable s'appliqueront selon la hiérarchie établie par le Règlement Dublin (CE) n° 343/2003 et sur la base des droits fondamentaux, notamment du droit à l'unité de la famille.

L'attention se portera aussi sur la question, complexe et en attente de résolution, de la reconnaissance mutuelle des décisions nationales en matière de protection internationale et de libre circulation des bénéficiaires de protection, y compris le droit de travailler dans tous les États de l'Union européenne.

Les systèmes d'asile nationaux de certains États membres étant sous forte pression, en partie à cause de flux mixtes, la Présidence poursuivra les efforts entrepris en vue de promouvoir une véritable solidarité au niveau européen, notamment en situations d'urgence. En outre, la Présidence renforcera davantage les activités et le rôle du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO).

## Sécurité pour le développement: lutter contre la criminalité

La Présidence italienne concentrera son attention sur le développement de la sécurité, pour prévenir et supprimer les risques d'infiltration dans l'économie.

Le renforcement des politiques visant à combattre les organisations criminelles, dont les produits illégaux portent atteinte à l'économie légale, est au cœur de l'agenda de la Présidence, notamment en ce qui concerne l'amélioration des instruments de prévention, tels que la lutte contre les actifs



d'origine illégale et la traçabilité et le suivi des flux financiers. À cette fin, la Présidence encouragera l'adoption d'une approche structurée et de grande envergure ayant pour objectif prioritaire de confisquer tout produit des activités illégales de la criminalité organisée.

La Présidence estime que la question des marchés publics est stratégique et prioritaire pour la croissance économique de l'Union et de chaque État membre. La criminalité organisée, qui peut compter sur les ressources financières découlant d'activités illégales, peut déformer les mécanismes du marché et de la concurrence, en s'infiltrant aussi dans le secteur des marchés publics. Par conséquent, la Présidence encouragera la prévention et la répression de toute forme d'infiltration criminelle dans l'économie de ce secteur, en portant une attention particulière à la lutte contre toutes les activités de blanchiment.

À cette fin, la Présidence juge utile que les groupes d'experts constitués auprès du Conseil analysent l'ensemble des effets de l'action criminelle sur l'économie légale et favorisent le renforcement de l'échange des informations de police par l'intermédiaire d'Europol et des autres organes responsables de la coopération opérationnelle internationale.

Une action particulièrement efficace vise à développer des mesures de prévention et de lutte contre les crimes de haine, la discrimination et notamment la violence envers les femmes, sur la base des modèles les plus récents proposés par la communauté internationale et les législations nationales.

En ce qui concerne l'échange d'informations et la protection des données, la Présidence italienne mettra en œuvre la nouvelle stratégie de gestion de l'information (IMS) et appliquera la réglementation portant création des points de contact respectifs.

Par ailleurs, la Présidence italienne estime nécessaire d'intensifier les efforts en matière de sécurité des voies de communication et entend concentrer son attention notamment sur les transports, les contrôles des passagers et des véhicules, les vols de cuivre sur les chemins de fer, la sécurité dans les transports de marchandises dangereuses et nucléaires ainsi que sur les mesures de lutte contre les activités de sabotage.

La Présidence se donne pour objectif d'identifier des actions spécifiques pour prévenir et combattre le trafic illégal d'armes à feu, au regard également de la Communication n° 716/2013 de la Commission sur les armes à feu et la sécurité intérieure dans l'Union européenne, de protéger les citoyens et déjouer les trafics illicites.

Des efforts spécifiques seront réalisés dans la prévention des crimes contre l'environnement et la contrefaçon de produits alimentaires et de marchandises en général, de même que contre les vols de métaux.

Sur le plan législatif, la Présidence fera progresser les travaux sur la nouvelle base juridique



relative à EUROPOL et CEPOL, une fois la proposition présentée. La finalité est de fournir une base juridique efficace de coopération opérationnelle entre les services répressifs, outre leur formation, notamment par la création d'un programme européen de formation des services répressifs et la rationalisation des capacités aux niveaux régional, européen et international.

## Drogues

La Présidence continuera à travailler à l'application complète de la Stratégie antidrogue de l'UE (2013-2020) et du Plan d'action drogue correspondant de l'Union européenne (2013-2016).

La Présidence travaillera sur les autres propositions de législation en matière de contrôle des nouvelles substances psychoactives (NSP), de façon à détenir un instrument efficace dans la lutte contre cette menace de plus en plus grave. Par ailleurs, la Présidence estime qu'il est prioritaire de porter une attention spécifique aux autres voies de diffusion de la drogue, telles que le trafic en ligne, notamment pour les nouvelles substances psychoactives. De plus, la Présidence italienne entend travailler avec les États membres afin de renforcer le système de conventions internationales dans le domaine de la drogue. La Présidence poursuivra ses efforts concernant la création, par les États membres, de systèmes de suivi de l'abus de médicaments sur ordonnance et veillera aux travaux préparatoires de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016 (UNGASS), afin de perfectionner en temps utile la position de l'UE et des États membres à cet égard. Conformément aux prévisions des Stratégies et des Plans d'action de l'UE, la Présidence lancera aussi des débats parmi des experts en matière d'indicateurs de la demande de drogue. L'intensification du dialogue avec les pays tiers revêt également une grande importance.

## Lutte contre le terrorisme

Les efforts de la Présidence italienne dans la lutte contre le terrorisme se concentreront sur les actions de prévention et de combat de cette menace, en renforçant l'approche européenne d'action préventive, telle que précisée dans la stratégie de l'Union européenne de lutte contre le terrorisme.

La Présidence encouragera l'Union européenne à identifier les infrastructures sensibles, incluant les services de transport et les installations de production et distribution de l'électricité et à développer des plans pour les protéger. La Présidence italienne accordera une attention particulière aux instruments et aux méthodes insidieuses utilisés par le terrorisme, aux activités terroristes menées par des individus (« loups solitaires ») ou des microcellules, de même qu'à l'amélioration de l'expérience acquise par des équipes multinationales ad hoc.

La Présidence se focalisera sur le développement de nouvelles méthodes d'analyse opérationnelle partagée, tant aux fins de prévention que de protection, en intensifiant ainsi la synergie entre les aspects intérieurs et extérieurs.



La Présidence encouragera également le développement de discussions autour de la proposition d'une Directive relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) aux fins de la prévention, la détection, les investigations et la poursuite des délits de terrorisme et des crimes graves.

Enfin, la Présidence examinera la suite à donner à l'approbation de la décision du Conseil concernant les modalités de mise en œuvre par l'Union de la clause de solidarité, y compris les mesures de préparation.

### Cybersécurité

À la lumière de la Communication conjointe intitulée «Stratégie de cybersécurité de l'Union européenne: un cyberspace ouvert, sûr et sécurisé», la Présidence soutiendra l'application de la proposition de la Commission aux fins de l'élaboration d'une Directive visant à renforcer la sécurité du réseau et des informations dans toute l'UE, ainsi que la préparation et le développement des capacités en matière de cybersécurité au niveau national.

La Présidence encouragera les États membres à établir avec le monde industriel et académique des partenariats public-privé, considérés comme des éléments clés pour la cybersécurité nationale et à coopérer avec la Commission, Europol et toutes les parties prenantes dans le soutien à la formation des États membres en matière de cybersécurité, afin de renforcer leurs capacités à combattre ce type de menaces.

Dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune, la Présidence assurera la mise en œuvre de la Stratégie de cybersécurité de l'UE sous tous ses aspects et encouragera la formation et l'éducation en matière de cyberdéfense, en améliorant davantage les mécanismes existants de mutualisation et de partage.

S'agissant de la cybercriminalité, la Présidence s'engagera dans la promotion d'actions concrètes visant à prévenir et combattre les menaces informatiques (délinquance informatique, attaques aux infrastructures sensibles, fraudes et escroqueries à la banque en ligne, pédopornographie sur Internet et cyberintimidation), en renforçant la coopération opérationnelle entre les forces de police et les actions de partenariat entre les institutions, les entreprises du secteur financier et de la technologie de l'information, le monde académique et les ONG concernées.

La Présidence soutiendra la septième série d'évaluations mutuelles concernant la coopération en matière de cybercriminalité.



## Politique des visas

Au cours de la Présidence italienne, la proposition de la Commission visant à modifier le code des visas constituera le sujet majeur de débat entre le Conseil et le Parlement. En vue d'encourager la mobilité dans l'UE, le résultat final poursuivi est celui d'une rationalisation des procédures, qui entraînera une simplification importante sans pour autant compromettre la sécurité.

Dans le cadre des dialogues noués avec les pays tiers au sujet de la mobilité, la Présidence italienne portera une attention extrême à la politique des visas. La Présidence encouragera les débats sur l'obtention facilitée des visas dans le but d'équilibrer les rapports entre l'Union et les pays voisins tant de la Méditerranée que du Partenariat oriental. De plus, elle accordera la priorité au lancement stratégique des discussions avec la Chine dans le cadre du dialogue de haut niveau sur la migration et la mobilité.

## Protection civile

La Présidence accorde la plus grande importance à la protection civile. La décision relative au mécanisme de protection civile de l'Union réforme et renforce la coopération dans ce domaine en ouvrant de nouvelles perspectives, notamment quant à la résistance communautaire et la réduction des risques de catastrophes. Dans ce contexte, la Présidence italienne se concentrera tant sur la prévention que sur la réaction aux catastrophes. D'une part, elle mettra en œuvre la partie la plus importante de la politique de prévention introduite par la nouvelle décision, concernant la capacité de l'UE à gérer les risques et partager l'information sur la gestion des risques. D'autre part, à partir des leçons acquises lors des récentes expériences hors Union européenne et l'ouverture du Centre de réaction d'urgence de Bruxelles, la Présidence s'emploiera à renforcer davantage le soutien offert aux capacités de protection civile pour l'aide humanitaire d'urgence. À cet égard, elle formulera de nouvelles propositions concernant l'exploitation conjointe de ressources basée sur la complémentarité, la cohérence et l'efficacité des actions tant de réponse que de réduction des risques de catastrophes.

## Coopération douanière

La Présidence italienne assurera la mise en œuvre correcte du septième plan d'action de la Stratégie pour la future coopération dans le domaine de la répression en matière douanière, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015.

La Présidence analysera le phénomène de la sous-évaluation afin de contrôler l'éventuelle implication d'organisations criminelles, de partager des données et les meilleures pratiques et évaluer les besoins d'instruments spécifiques visant à accroître la coopération dans ce domaine.



Sur la base de la situation actuelle concernant la fraude d'accise dans le domaine douanier et à l'identification des instruments disponibles, des meilleures pratiques et des besoins, le Conseil travaillera sur des conclusions visant à améliorer la coopération entre les États membres dans ce domaine.





## **E. Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs**

### **Une Économie Européenne Inclusive**

À la lumière des effets de la crise économique et financière, il est urgent d'éviter l'effondrement de la cohésion sociale et ses conséquences dramatiques, non seulement du point de vue social, mais aussi de la gouvernance économique et démocratique. Par conséquent, les priorités de la Présidence seront les suivantes: lutte contre la pauvreté, reconstruction du capital humain, résistance aux chocs asymétriques et importance de l'économie sociale. Ces objectifs seront poursuivis en liaison avec l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020. Sur la base de la Communication de la Commission et tout au long de la consultation publique en cours, la Présidence italienne encouragera une discussion générale au sein du Conseil EPSCO, dont les principaux résultats en termes d'emploi, de pauvreté et d'exclusion sociale participeront à la révision de la Stratégie Europe 2020. Dans ce contexte, la Présidence encouragera les débats portant sur les mesures les plus adéquates.

Dans le but d'accroître davantage la confiance dans les institutions européennes, la Présidence cherchera à mettre en place un processus décisionnel plus inclusif, reposant sur l'implication des partenaires sociaux.

### **Accroître les Opportunités d'Emploi, Notamment pour les Jeunes**

Le taux élevé de chômage et d'inactivité, en particulier parmi les jeunes, représente aujourd'hui un enjeu majeur pour l'Union européenne. Une attention supplémentaire et davantage de ressources seront dédiées à la résolution de ce problème car, en effet, la compétitivité des économies de l'UE, la prospérité future de la société et la viabilité de ses systèmes de protection sociale reposent sur la productivité de la population active. Il découle de ce qui précède l'importance d'exploiter le potentiel des secteurs clés de croissance. La Présidence procédera à la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi de l'UE, en mettant l'accent sur des instruments tels que l'Initiative pour l'emploi des jeunes et la Garantie pour la jeunesse. L'un des thèmes clés de la Présidence sera également l'intensification de la mobilité des travailleurs de haut niveau.

En ce qui concerne tout particulièrement les politiques pour l'emploi, la Présidence se consacrera prioritairement à soutenir l'emploi des jeunes, à promouvoir la mobilité transnationale et transfrontalière et à rendre le marché du travail plus inclusif.

La Présidence accordera une attention particulière au potentiel d'embauche du tiers secteur et à l'économie sociale, de même qu'aux opportunités d'emploi découlant du passage à une économie verte.



Concernant l'Initiative pour l'emploi des jeunes et ses effets sur les politiques actives du marché du travail, les programmes de Garantie pour la jeunesse ont été mis en œuvre et commenceront à produire des résultats en 2014. La Présidence aidera à cette mise en œuvre en favorisant l'évaluation par des pairs et l'échange de meilleures pratiques. De cette façon, elle encouragera l'adoption rapide des mesures nécessaires à l'accroissement de l'emploi des personnes ayant abandonné les études, ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) et des femmes, tels que l'apprentissage professionnel, le stage de formation et l'amélioration de l'accès aux informations sur les services rendus par les services publics et privés de l'emploi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse et des programmes de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, la Présidence encouragera l'échange de meilleures pratiques dans le but de comparer les différents systèmes. Une attention particulière sera portée au rôle joué par les services publics de l'emploi, dont le fonctionnement est fondamental pour assurer l'adéquation efficace entre l'offre et la demande d'emploi. La question de la mobilité des travailleurs constituera l'une des priorités de la Présidence italienne. La mobilité transnationale représente un instrument important pour atteindre les objectifs établis par la Stratégie Europe 2020. La Présidence poursuivra les débats sur la proposition d'un Règlement relatif au réseau européen des services de l'emploi, accès des travailleurs aux services de mobilité et poursuite de l'intégration des marchés du travail (EURES).

Ces instruments seront cruciaux non seulement pour la réussite de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, mais aussi pour aider ceux qui ont perdu leur emploi en raison de la crise, à rester sur le marché du travail et à trouver un nouvel emploi le plus rapidement possible.

## **Droit des Travailleurs**

La Présidence lancera des discussions concernant la proposition d'une Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux gens de mer, modifiant les Directives 2008/94/CE, 2009/38/CE, 2002/14/CE, 98/59/CE et 2001/23/CE, visant à améliorer la qualité des conditions de travail, la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur, l'information et les consultations des travailleurs, ainsi que la santé et la sécurité au travail. La Présidence adhère à la Communication de la Commission relative à un cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail 2014-2020.

En ce qui concerne l'inspection du travail, la Présidence dédiera une journée thématique du Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT), qui aura lieu en Italie au mois de novembre, à la question de l'emploi flexible en tant qu'opportunité de travail et aux mesures pour combattre la précarité excessive, telles que les actions en défense de la santé et de la sécurité, la protection sociale et les conditions de travail. La Présidence fera progresser les travaux sur la



récente proposition de la Commission pour la création d'une plateforme européenne contre le travail au noir.

La lutte contre le travail au noir représente l'élément le plus important de la stratégie d'ensemble visant à favoriser l'emploi et la croissance économique et à concentrer constamment l'attention sur les activités d'inspection.

### **Investissement Social**

La Présidence accordera une attention particulière à l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020 portant sur les indicateurs cibles de pauvreté et/ou d'exclusion sociale.

La Présidence italienne poursuivra les débats au sein du Conseil concernant le paquet d'investissements sociaux qui vise à accroître l'adaptation et la durabilité des systèmes sociaux, en utilisant au mieux les fonds européens pour le soutien des programmes d'investissement social. Les politiques sociales nécessitant une adaptation continue aux nouveaux défis, une attention particulière sera portée au domaine de l'innovation sociale. Les discussions informelles au sein du Conseil au sujet du paquet d'investissements sociaux se poursuivront et se focaliseront sur la mise en œuvre par les États membres de la Recommandation de la Commission européenne de 2008 relative à l'inclusion des personnes exclues du marché du travail, sur la base d'un support ciblé, conditionnel et plus efficace. Afin de favoriser la définition des mesures de soutien du revenu efficaces et adéquates, la Présidence poursuivra le développement d'une méthode visant à établir des référentiels budgétaires, en profitant également de l'expérience acquise par son institut national de statistique dans la définition d'un seuil de pauvreté absolue.

La Présidence soutiendra et encouragera l'emploi dans le tiers secteur, incitera la conception conjointe d'actions de responsabilité sociale des entreprises (RSE) de concert avec les entreprises et les parties prenantes et encouragera les efforts fournis en synergie en termes de collecte systématique des données relatives aux organisations à but non lucratif, afin de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le contexte du Modèle social européen.

### **Dimension Sociale de l'Union Économique et Monétaire**

Le développement de la dimension sociale de l'UEM sera l'un des thèmes prioritaires de la Présidence italienne. La crise économique et financière de longue durée a mis en évidence l'exigence d'associer aux réformes économiques des mesures visant à la reprise et assurant la cohésion sociale. La Présidence poursuivra les discussions en cours à cet égard. Une attention particulière sera accordée à la question de la stabilisation automatique, en instaurant un dialogue sur la création possible d'un système d'indemnités de chômage au niveau de l'UEM en tant qu'instrument d'absorption des chocs asymétriques au niveau central, sans pour autant affaiblir l'obligation incombant à chaque



État membre d'adopter des réformes structurelles visant à accroître la résilience, la productivité et les fondamentaux économiques.

Sur la base de la communication de la Commission intitulée «Renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire», la Présidence juge essentiel de suivre tout particulièrement et de prendre en compte la situation sociale et du marché du travail au sein de l'UEM. Cela permettrait de comprendre davantage les développements sociaux dans le cadre du Semestre européen et faire en sorte que les recommandations par pays puissent tenir compte des dimensions économiques et sociales d'une façon plus équilibrée.

La coordination entre les politiques économiques, sociales et pour l'emploi sera accentuée en conformité avec les procédures existantes, tout en respectant les compétences nationales, imposant ainsi de travailler davantage au renforcement de la coopération entre les différentes formations du Conseil, notamment entre EPSCO et ECOFIN, dans le but d'en garantir la cohérence.

Dans le cadre de la coordination des politiques économiques et pour l'emploi au niveau de l'UE, il sera accordé une importance croissante au dialogue social avec les partenaires sociaux, tant au niveau des États membres qu'au niveau européen. Le Sommet social tripartite d'octobre permettra de consulter les partenaires sociaux sur différents thèmes, y compris l'UEM.

### **Égalité des Chances entre les Hommes et les Femmes**

In vista del XX anniversario dell'adozione della Dichiarazione di Pechino e della relativa Piattaforma En vue du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la Présidence italienne procédera à une évaluation approfondie, depuis 2010, des objectifs fixés pour les douze domaines critiques identifiés par le Programme d'action de Beijing, dans le cadre des priorités et des cibles de la politique de l'UE, afin de décrire la dernière situation en date ainsi que les succès, les carences et les défis futurs dans chaque domaine, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. À l'issue de cette évaluation des recommandations seront proposées, concernant les actions futures à mener pour promouvoir l'égalité des chances dans l'UE, des recommandations qui constitueront une base valable de départ pour la définition des objectifs de développement global après 2015. Dans ce contexte, la Présidence organisera une Conférence spécifique sur le Programme d'action de Beijing avec la participation des ministères et poursuivra les débats au sein du Conseil au sujet de la Directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse. La Présidence entend poursuivre l'égalité des sexes, considérée comme l'une des priorités politiques et l'évaluation des actions et des effets de la responsabilité sociale des entreprises.



## Non-discrimination

La Présidence accorde la plus grande importance à l'application du principe de non-discrimination, tel que consacré dans l'article 19 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, dans l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et précisé dans la Directive 2003/43/CE relative à l'égalité raciale, ainsi que dans la Directive 2000/78/CE portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. La Présidence portera une attention particulière au besoin de renforcement de la lutte contre la discrimination, en promouvant une conférence de haut niveau et en faisant avancer les débats au sein du Conseil au sujet de la Directive 2003/43/CE qui vise à assurer le principe d'égalité de traitement entre les personnes, quels que soient leur religion ou leurs convictions, leur handicap éventuel, leur âge ou leur orientation sexuelle. En ce qui concerne tout particulièrement l'inclusion des Roms, la Présidence accueillera la Quatrième rencontre des points de contact nationaux sur la question des Roms dans le but de renforcer les initiatives de mise en place des stratégies nationales conformément au cadre de l'UE.

En outre, pendant la Semaine de l'emploi, la Présidence italienne se focalisera sur la gestion de la diversité.

## Santé

De par leur nature transversale, les questions relatives à la santé représentent une priorité pour la Présidence italienne, qui veillera à travailler avec le tiers secteur, notamment avec les organisations sanitaires.

La Présidence encouragera la prévention et la diffusion des modes de vie sains, dans le cadre conceptuel du programme de l'UE intitulé «La santé en faveur de la croissance», en tenant compte également des différences de sexe, dans le but de prévenir tout particulièrement les maladies respiratoires et le cancer.

Dix ans après la Déclaration de Dublin sur le Partenariat pour lutter contre le VIH/Sida, la Présidence italienne invitera ses partenaires européens à tenir compte des résultats et des perspectives de la lutte contre le VIH/Sida. La priorité sera accordée tant aux vaccins, considérés comme un instrument de santé publique efficace, qu'à l'adoption des conclusions du Conseil, quant à la résistance aux agents antimicrobiens.

En ce qui concerne la santé, un engagement majeur sera fourni afin d'assurer la qualité des services pour la plus grande sécurité des patients. Eu égard au cycle économique défavorable actuel, une attention particulière sera portée aux thèmes de l'efficacité, de la performance et du rapport coûts/efficacité des prestations sanitaires.



La Présidence italienne entend promouvoir des débats publics sur la sécurité des patients et les infections associées aux soins de santé. Des débats seront menés également sur la démence, le traitement de la douleur et les soins palliatifs.

La recherche sur la santé jouant un rôle fondamental sur ces questions, des débats spécifiques seront lancés au cours de la réunion informelle. Les ministres vont examiner les bénéfices que les patients pourraient tirer de la recherche et de l'innovation dans le domaine des équipements pharmaceutiques et médicaux.

La Présidence italienne se focalisera sur la révision du Règlement relatif aux dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. La Présidence évaluera également l'opportunité et les modes de révision de la Directive 89/105/CEE concernant la transparence des mesures régissant la fixation des prix des médicaments à usage humain et leur inclusion dans le champ d'application des systèmes publics d'assurance-maladie.

En outre, la Présidence favorisera une réflexion à large spectre sur la santé en Méditerranée, en facilitant également le partage des expériences acquises par les experts des pays du Sud, dans le but d'accroître la collaboration et de définir des objectifs et des stratégies communs.





## F. Compétitivité

### Compétitivité

La crise économique a mis davantage en exergue l'importance de la compétitivité pour la reprise économique, ainsi que la nécessité d'accorder la priorité absolue à la croissance de l'Europe et aux politiques de compétitivité. À cette fin, la Présidence encouragera l'Union européenne à orienter toutes ses politiques vers l'amélioration de l'environnement des entreprises, l'accroissement de la productivité, l'encouragement de l'innovation et l'exploitation du potentiel des secteurs traditionnels et nouveaux. Le Conseil mettra en œuvre des mesures génératrices de croissance dans le cadre de la politique concernant le marché intérieur, l'industrie, la recherche, l'innovation et l'espace. De nombreuses initiatives sont envisagées dans la cadre de la Stratégie Europe 2020, du Semestre européen et en particulier du Pacte pour la croissance et l'emploi.

D'autres volets d'action prioritaires seront la protection des consommateurs, l'accélération des travaux sur la propriété intellectuelle et le renforcement de la politique douanière. La Présidence attachera également une attention particulière au secteur manufacturier, en insistant notamment sur la nouvelle génération de mesures de politique industrielle élaborées à partir des orientations du Conseil européen de mars 2014. L'accent sera mis en particulier sur les PME, en vue d'encourager leur intégration dans les chaînes de valeur de l'économie mondiale. En particulier, les start-up innovantes intervenant dans tous les secteurs peuvent jouer un rôle clé dans la promotion d'une croissance durable, du développement technologique et de la création d'emplois, destinés surtout aux jeunes. En vue de favoriser la croissance, une attention particulière sera également accordée à la réduction des obstacles injustifiés qui s'opposent encore à la mise en œuvre définitive de la Directive services et qui freinent la mise en place d'un marché unique véritablement efficace et concurrentiel. La compétitivité est aussi étroitement liée à l'innovation et à la connaissance. La mise en œuvre du programme Horizon 2020, la suppression des goulets d'étranglement qui empêchent la mobilité effective des chercheurs dans l'Espace européen de la recherche ainsi qu'un meilleur alignement des objectifs de recherche poursuivis par les différents États membres sont autant de priorités de la Présidence italienne qui contribueront au maintien d'un avantage concurrentiel et à la croissance économique.

Accroître l'efficacité de l'administration publique, alléger le fardeau administratif et simplifier la réglementation dans les différents domaines sont des actions tout aussi importantes pour promouvoir un environnement plus favorable aux entreprises et une compétitivité accrue. La modernisation de l'administration publique permet non seulement d'améliorer les rapports avec les citoyens, mais également de créer des emplois, comme l'a souligné récemment l'examen annuel de la croissance 2014.





Dans ce contexte, la Présidence encouragera toute initiative visant à améliorer la coordination politique entre les États et entre les institutions européennes en ce qui concerne le renforcement des capacités administratives et la modernisation de l'administration publique, en insistant notamment sur l'opportunité d'utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services, réduire la charge administrative, accroître la quantité et la qualité des données ouvertes et impliquer davantage les citoyens dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

## Marché Unique

Bien que le marché unique soit la pierre angulaire de l'intégration européenne, il n'a pas encore été pleinement exploité. Les institutions européennes, à travers également le Pacte pour la croissance et l'emploi, ont compris que le renforcement du marché unique contribue de manière déterminante à la compétitivité et à l'emploi. Toutefois, la crise économique et financière des dernières années a exercé une forte pression sur le programme du marché unique. La Présidence italienne s'engagera donc à redonner un véritable sens au marché intérieur en adoptant une approche ciblée au cours de son mandat.

Des efforts particuliers seront déployés pour parachever les propositions élaborées dans la communication intitulée «L'Acte pour le marché unique II», comme les mesures concernant les fonds d'investissement destinées à stimuler les investissements à long terme dans l'économie réelle. De plus, d'autres domaines importants seront pris en compte dont notamment les services, le marché unique du numérique, le marché unique de l'énergie, l'achèvement des réformes de modernisation des aides d'État et un cadre réglementaire en matière de propriété intellectuelle. Le programme REFIT pour une réglementation affûtée et performante devra être également envisagé comme outil horizontal d'élaboration de mesures davantage personnalisées.

De plus, le programme de la Présidence italienne se concentrera sur une «Nouvelle approche du marché unique», étant donné la nécessité pour l'Union européenne de se donner une plateforme économique fortement intégrée et un ensemble cohérent de politiques. La Présidence italienne lancera donc un débat sur le rôle du marché unique pour la croissance, l'innovation et l'emploi dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020.

Dans ce cadre, la Présidence encouragera chaque État membre à mettre en évidence un domaine cible qui pourrait demander une action de renforcement du marché unique et l'adoption de mesures éventuelles (par exemple, la révision de la législation européenne, la soft law, la révision par les pairs), contribuant ainsi à trouver un terrain d'entente sur les mesures à prendre pour renforcer l'intégration économique de l'Europe.



La Présidence attribuera une priorité spéciale aux actions politiques ayant un impact positif, à court et moyen terme, sur la compétitivité européenne, en considérant surtout les PME et en tablant sur trois leviers de croissance fondamentaux: la compétitivité industrielle (conformément aux conclusions du Conseil européen de mars 2014), la politique de l'innovation et les politiques du commerce et de l'exportation (en commençant par les défis et les opportunités émanant du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement - PTCI).

La nouvelle approche du marché intérieur pourra représenter une opportunité pour intégrer éventuellement la compétitivité dans toutes les politiques de l'Union, notamment grâce au travail du Conseil Compétitivité.

### **Propriété Intellectuelle**

La protection des droits d'auteur représente un facteur clé pour la croissance et l'emploi, notamment dans un contexte de mondialisation. En outre, il devient de plus en plus évident que, parallèlement à la construction d'un marché unique du numérique d'ici 2015, il y a lieu d'établir un cadre réglementaire approprié pour la protection de la propriété intellectuelle.

L'acquis communautaire sur le droit d'auteur et les droits voisins a fait l'objet d'une profonde harmonisation. Toutefois, une discussion pourrait s'avérer opportune sur la base du prochain document de la Commission.

En ce qui concerne la protection de la propriété industrielle, la Présidence italienne continuera à travailler à la réforme du droit de protection des marques dont l'objectif est d'actualiser, rationaliser et moderniser la législation actuelle, de manière à ce que l'enregistrement d'une marque au sein de l'Union européenne devienne plus accessible et plus efficace pour les entreprises, et que cet atout essentiel soit mieux protégé contre la contrefaçon.

La Présidence italienne se concentrera également sur les négociations concernant la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des secrets d'affaires contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites, et contribuera à la définition d'un cadre législatif harmonisé sur les secrets d'affaires qui puisse favoriser la coopération technologique et l'échange de savoir-faire.

### **Droit des Sociétés**

La Présidence italienne estime que l'existence d'un cadre de gouvernance d'entreprise moderne et efficace à l'intention des entrepreneurs, des investisseurs et des employeurs européens est un facteur clé pour réussir la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020. Un environnement favorable



aux actionnaires contribue à la croissance, à la création d'emplois et à la compétitivité de l'UE et encourage le financement à long terme de l'économie de l'Europe, en comblant ainsi quelques-unes des lacunes apparues au cours de la dernière crise économique. Dans cette optique, la Présidence italienne procédera à une analyse approfondie de la proposition récemment adoptée d'une Directive sur l'engagement à long terme des actionnaires, en vue d'aboutir rapidement à un accord au sein du Conseil.

Une attention particulière sera également accordée aux propositions visant à réduire les coûts liés aux opérations transfrontalières des acteurs économiques. Dans cet esprit la Présidence italienne procédera à un examen approfondi de la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil qui vient d'être adoptée (concernant les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée) et suivra de près le travail accompli par la Présidence grecque en vue d'un Règlement relatif au statut de la fondation européenne.

### Harmonisation Technique

L'harmonisation technique est fondamentale si l'on veut supprimer un grand nombre d'obstacles qui freinent la libre circulation des marchandises au sein du marché intérieur.

La Présidence italienne accorde la plus grande importance à la proposition d'un Règlement concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la diffusion du système d'appel d'urgence eCall installé dans les véhicules qui pourrait en effet jouer un rôle capital dans la réduction du nombre d'accidents de la voie publique et des blessés. S'agissant de ce dossier, l'objectif de la Présidence est de parvenir rapidement à un accord en deuxième lecture avec le Parlement européen.

La Présidence italienne s'est également engagée à faire avancer le débat au sein du Conseil sur la proposition d'un Règlement qui simplifierait le transfert des véhicules à moteur immatriculés dans un autre État membre. Une telle proposition est essentielle pour éliminer les obstacles administratifs qui existent encore dans les procédures de réimmatriculation. La Présidence ré-entamera les discussions une fois que la Commission européenne aura livré son analyse supplémentaire, prévue pour l'automne prochain, sur les aspects fiscaux de la question, en vue d'atteindre possiblement une position commune entre les États membres et par là-même un accord en deuxième lecture avec le Parlement européen.

La Présidence poursuivra également les discussions au niveau du Conseil concernant les trois propositions de Règlement sur les installations à câbles, les équipements de protection individuelle et les appareils à gaz. Ces propositions ont pour but de remplacer les Directives actuelles par des Règlements, dans le droit fil des objectifs de simplification de la Commission, et de les aligner au cadre commun pour la commercialisation des produits adopté en 2008 et en particulier au nouveau cadre législatif (Décision UE 768/2008).



## Politique Industrielle

La Présidence italienne encouragera une approche plus intégrée de la politique industrielle dans toutes les actions et les instruments qui ont un impact sur la compétitivité de l'industrie européenne. Les PME sont au cœur du programme de politique industrielle de la Présidence qui les considère comme un élément stratégique dans le cadre des chaînes de valeur mondiales. Les entreprises innovantes sont de plus en plus considérées comme des moteurs stratégiques qui peuvent contribuer à créer un environnement plus ouvert à l'innovation, à accroître la mobilité sociale et à attirer à la fois les investissements et les talents depuis l'extérieur de l'Union européenne. Dans ce contexte le Conseil encouragera également la mise en œuvre complète du «Small Business Act» sur la base du rapport produit par les représentants des PME.

Sur la base de la communication de la Commission sur la renaissance industrielle européenne, la Présidence évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat du Conseil européen. La Présidence veillera à ce que le Conseil Compétitivité s'occupe des aspects microéconomiques de la Stratégie Europe 2020, tout en renforçant le rôle du Groupe de haut niveau sur la compétitivité et la croissance, en communiquant au Conseil des orientations en matière de politique industrielle.

La Présidence encouragera la définition d'un cadre qui englobe systématiquement la Renaissance Industrielle dans toutes les politiques ayant un impact sur la compétitivité.

Dans ce contexte, la Présidence se concentrera sur les secteurs en transition et sur les moteurs «horizontaux» de croissance permettant de développer un système manufacturier avancé, tels que les technologies clés génériques (KET), les technologies révolutionnaires et les marchés porteurs.

En ce qui concerne le secteur de la défense, la Présidence évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de décembre 2013 et du Conseil des affaires étrangères (Défense) de novembre 2013 en vue de promouvoir un marché européen de la défense qui fonctionne bien et qui repose sur l'ouverture, l'égalité de traitement et de chances et enfin sur la transparence pour tous les fournisseurs européens. Quant à la communication de la Commission intitulée «Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace», la Présidence compte améliorer l'accès des PME aux marchés de la sécurité et de la défense, ainsi qu'à la recherche et au développement, et elle encouragera le développement de chaînes de valeur dans l'industrie de la défense. Elle invitera les États membres et l'Agence européenne de défense à formuler des propositions sur la mise en place de réseaux régionaux et de grappes stratégiques, et les options financières destinées aux PME. De plus, la Présidence encouragera les États membres à poursuivre leurs investissements dans la recherche et la technologie, en développant, entre autres, un maximum de synergies entre les investissements au niveau national et au niveau européen et entre la recherche civile et la recherche militaire, et en identifiant des thèmes de recherche pertinents qui pourraient être financés au titre d'action préparatoire par la Commission



européenne. La Présidence s'investira pour mettre en place un cadre européen qui autorise et favorise réciproquement les activités de recherche portant sur les applications à double usage, y compris en ce qui concerne les technologies clés génériques issues du programme Horizon 2020 et d'autres programmes d'intérêt civil.

La Présidence italienne encouragera le mécanisme de la coopération en matière de défense dans le cadre du groupe de travail Industrie de défense et marché de la Commission européenne, et évaluera l'état de mise en œuvre des Règlements et Directives de l'Union européenne concernant le transfert d'armes et de produits liés à la défense au sein de l'Union, en insistant sur le renforcement et l'optimisation des contrôles de la part des États membres.

### **Mieux Légiférer**

La Présidence multipliera les efforts pour s'assurer que la réglementation européenne est «adaptée aux besoins» grâce au recours effectif à des instruments de réglementation intelligente (réduction des coûts réglementaires, analyse d'impact, évaluation et consultation des parties prenantes), notamment pour les PME et les micro-entreprises, en tenant compte également de l'issue de la consultation des parties prenantes. La Présidence italienne prêtera une attention particulière à l'état d'avancement du programme REFIT, en insistant sur la nécessité d'une coopération entre les États membres et la Commission européenne dans l'élaboration d'évaluations conjointes. Elle compte promouvoir la réduction des charges réglementaires, par le biais, entre autres, d'un programme européen spécifique, de même que la simplification proposée et adoptée par les institutions européennes en vue de baisser les coûts inutiles et excessifs à la charge des entreprises, et enfin le recours à l'analyse d'impact au sein du Conseil. Les progrès en matière de réglementation intelligente feront également l'objet de conclusions du Conseil.

### **Droit des Consommateurs**

La politique des consommateurs est un outil fondamental permettant d'améliorer leur bien-être et de leur garantir la liberté de choix. La Présidence italienne accorde la plus grande importance au paquet sécurité des produits et surveillance du marché, contenant deux Règlements qui visent à renforcer la protection des consommateurs et à créer des conditions de concurrence plus équitables pour les entreprises. À ce propos, une réglementation sur le pays d'origine du produit représente une avancée majeure. L'objectif de la Présidence est de parvenir à un accord sur ces deux propositions, mais également de dégager un accord sur la proposition de Directive concernant les voyages à forfait.



## Union Douanière

La Présidence italienne insistera sur la révision du Règlement (CE) N° 515/97 relatif à l'assistance mutuelle des autorités administratives des États membres en vue d'assurer la bonne application des réglementations douanière et agricole.

La Présidence explorera de nouvelles possibilités de poursuivre les discussions sur la proposition de la Commission de rapprocher les infractions douanières et les sanctions correspondantes, avec le double objectif d'améliorer le respect des procédures douanières et d'assurer l'égalité de traitement des opérateurs.

La Présidence travaillera à une gouvernance en matière de douanes en vue de simplifier le processus de prise de décisions, y compris en accordant un rôle plus stratégique aux instances préparatoires du Conseil dans le domaine douanier, par le biais également du mécanisme de déclaration.

La Présidence italienne continuera de s'employer pour accélérer le projet européen de douane électronique engagé par l'Union (y compris le développement du guichet unique douanier pour les systèmes / interface de gestion informatique, à savoir une interface inter-administrative unique) et pour encourager la facilitation des échanges entre l'Union européenne et les pays de la Méditerranée et des Balkans, en mettant en œuvre la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes.

## Tourisme

Le tourisme étant un vecteur fondamental de croissance pour l'Europe, une stratégie globale devrait être élaborée pour améliorer le positionnement de sa marque et pour permettre à l'Europe de devenir la première destination touristique caractérisée par une offre à la fois culturelle et durable.

Dans ce contexte, la Présidence organisera, de concert avec la Commission européenne, le 13ème Forum européen du tourisme en vue d'y susciter un échange de meilleures pratiques et de mettre l'accent sur les politiques susceptibles de renforcer le tourisme dans tous les pays d'Europe. Dans cette optique, des mesures seront envisagées pour simplifier les procédures actuelles d'octroi de visas et pour faciliter la circulation en Europe des citoyens de pays non membres de l'Union.

La Présidence examinera la possibilité de développer une stratégie numérique européenne qui sous-tende la promotion de services touristiques, d'itinéraires culturels et d'expériences de voyage. Une attention particulière sera également prêtée au développement de plans de mobilité et de services de transport intermodal en vue de faciliter l'accès et la fréquentation de régions et destinations mal desservies par les infrastructures, tout en préservant le patrimoine culturel, paysager et environnemental.





Enfin, un accent particulier sera mis sur la population active employée dans le tourisme. La Présidence italienne estime nécessaire d'investir dans des formations avancées et spécialisées et de mettre en place un réseau de meilleures pratiques européennes au niveau universitaire pour former une génération de professionnels du tourisme qui possèdent et maintiennent un niveau de qualité élevé. Dans ce contexte, des modèles novateurs et modernes de gestion des services touristiques seront encouragés, faisant également appel aux acteurs privés, notamment pour les sites touristiques d'importance historique, artistique et environnementale, en vue d'ouvrir la voie à de nouveaux métiers et à des synergies.

## Recherche et Innovation

Dans le cadre de l'examen de mi-parcours de la Stratégie Europe 2020, la Présidence italienne entend proposer une discussion politique et des conclusions du Conseil sur la recherche et l'innovation comme nouvelles sources de croissance, sur la base de la communication de la Commission sur ces thèmes. Dans cette optique, une attention toute particulière sera accordée aux aspects qui ont un impact positif sur la croissance et l'emploi, en encourageant notamment un partenariat public privé dans le domaine de la recherche; en promouvant des politiques d'innovation orientées vers la demande; en simplifiant et rationalisant les politiques en matière de recherche et d'innovation et enfin en favorisant l'innovation sociale.

En vue d'assurer une continuité dynamique à la Présidence grecque, la Présidence italienne a l'intention d'avancer dans les préparatifs de l'initiative du Partenariat euro-méditerranéen en matière de recherche et d'innovation, fondée sur l'article 185 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). À cette fin, elle compte proposer une discussion et des conclusions du Conseil. Compte tenu de l'importance attachée aux secteurs marin et maritime et à l'innovation dans l'économie bleue comme facteurs clés de croissance durable dans le domaine socio-économique, la Présidence organisera des événements spécifiques et essaiera de définir avec la Commission et les États membres une initiative phare en matière de croissance bleue pour la Méditerranée.

Consciente que des infrastructures de recherche ouvertes et performantes peuvent accroître les possibilités pour l'Europe de formuler de nouvelles idées et créer des emplois, la Présidence italienne consacrera une réunion informelle des ministres chargés de la compétitivité au thème des infrastructures. Les discussions s'appuieront sur la mise en œuvre de la feuille de route du Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI) et sur l'instrument juridique ERIC (Consortium pour une infrastructure européenne de recherche), en cohérence avec les stratégies de spécialisation intelligente au niveau régional et macro-régional.

Rappelant que la mise en place d'un espace européen de la recherche (EER) est fondamentale pour permettre aux systèmes de recherche européens de se maintenir à la pointe des connaissances, notamment en ces temps de contraintes budgétaires, la Présidence abordera ce thème en tenant





compte du deuxième rapport annuel anticipé sur l'état d'avancement de l'EER publié par la Commission, en vue d'aboutir à l'adoption de conclusions de la part du Conseil. L'accent sera mis en particulier sur la nécessité de s'investir davantage sur le plan politique pour une programmation conjointe dans le domaine de la recherche afin de réduire considérablement la fragmentation, d'éliminer les doubles emplois et de promouvoir le facteur «ressources humaines» de l'EER, notamment les nouvelles générations de chercheurs.

De plus, la Présidence entend relever les défis sociaux envisagés dans le programme-cadre Horizon 2020 à travers une conférence spécifique sur l'avenir de la Science avec et pour la Société à fin de tirer profit des activités décennales de l'Europe dans le domaine de la "Science dans la Société". La Présidence italienne entend concentrer ses efforts sur l'innovation sociale et sur un nouveau modèle d'entrepreneuriat social pour favoriser une croissance inclusive et durable, stimulée par les efforts considérables accomplis par la Commission européenne à travers l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social. Le débat que proposera la Présidence italienne insistera plus particulièrement sur les communautés intelligentes, la mise en valeur du patrimoine culturel, l'innovation sociale évolutive à travers la technique et la science et le financement de l'innovation sociale.

Du point de vue technique, la Présidence italienne estime qu'il est important de dresser d'abord un bilan du programme-cadre Horizon 2020. En particulier, il est primordial d'analyser les résultats des premiers appels à propositions en vue de bien gérer les phases suivantes et de veiller à ce que le programme-cadre profite pleinement à l'Union européenne en termes de croissance scientifique, industrielle et sociale, en synergie avec les fonds structurels et d'investissement européens. La Présidence prêter attention également à la valorisation des technologies clés génériques en y consacrant un événement de trois jours. La question spécifique de l'énergie sera traitée à l'occasion d'une conférence sur le Plan stratégique pour les technologies énergétiques (Plan SET).

## Espace

La Présidence italienne poursuivra les discussions politiques sur les relations entre l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne (ASE), sur la base de l'article 189 du TFUE et des conclusions du Conseil Compétitivité intitulées «Instaurer des relations adéquates entre l'UE et l'ASE», adoptées le 18 février 2013.

La Présidence italienne engagera des discussions sur la proposition de Directive présentée par la Commission pour une Directive du Parlement européen et du Conseil, sur l'identification et la diffusion de données satellitaires à haute résolution pour l'observation de la terre à des fins commerciales et visant à assurer le bon fonctionnement et développement du marché intérieur des produits et services commerciaux liés aux données satellitaires, grâce à un cadre juridique transparent, prévisible, équitable et cohérent dans tous les États membres.



Des discussions seront aussi engagées sur les futurs programmes spatiaux de l'UE et sur les infrastructures afin de renforcer les politiques de l'Union au profit des citoyens européens.

De plus, la Présidence italienne entend organiser un événement international sur le programme Copernicus, en mettant l'accent sur sa contribution potentielle aux politiques et aux actions communautaires dans le domaine du contrôle des frontières, de la surveillance maritime, de la conservation du patrimoine culturel et de l'action extérieure de l'Union européenne. Ce sont là des thèmes cruciaux pour l'Europe et en particulier pour la région méditerranéenne. Cet événement permettra également de mettre davantage en exergue l'importance de l'espace comme étant non seulement un secteur stratégique prioritaire pour l'UE mais également un moteur fondamental pour l'économie de l'Europe.



## G. Transports, Télécommunications et Énergie

Pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne, la croissance et l'emploi, et dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020, un rôle fondamental peut être joué par les technologies numériques, l'énergie et les transports. Le développement des infrastructures, l'achèvement du marché unique, la sécurité des approvisionnements, la réduction des coûts de l'énergie, la numérisation et le renforcement de la mobilité sont autant de facteurs clés pour l'économie de l'UE.

### Transports

La Présidence italienne entend contribuer à la réalisation de l'objectif fondamental de création d'un espace européen unique des transports, d'autant plus que les secteurs des infrastructures et des transports peuvent contribuer considérablement à la croissance économique, à la création d'emplois et au renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Europe.

Au vu de leur contribution fondamentale aux infrastructures européennes de transport, la priorité devra être accordée aux corridors européens RTE-T. Le premier objectif sera de renforcer le système de gouvernance de ces corridors en vue de promouvoir la rationalisation et l'harmonisation du cadre juridique actuel, ainsi que la planification, la gestion, le financement et la mise en œuvre de ces corridors. Une attention toute particulière sera également prêtée à la définition de priorités en matière d'infrastructures et au plan d'allocation des ressources financé par le Fonds dédié aux RTE-T.

Au vu de l'exigence croissante d'investir dans les infrastructures, la Présidence italienne encouragera un débat stratégique sur l'attraction des capitaux privés et sur la nécessité d'accorder aux États membres plus de flexibilité dans l'utilisation des fonds publics pour le financement de projets transfrontaliers majeurs d'intérêt commun. Le Conseil informel des ministres européens des Transports sera l'occasion pour les États membres de définir une stratégie européenne conjointe relative à ces questions.

#### *Transport terrestre*

La Présidence engagera des discussions ouvertes pour examiner la possibilité de réaliser au niveau européen un vrai marché ferroviaire commun et ouvert, et d'envisager une gouvernance pour les principaux corridors de fret qui soit efficace et rentable.

En vue de contribuer à l'ouverture du marché des services intérieurs de transport ferroviaire de passagers et à la définition d'une gouvernance pour les infrastructures ferroviaires, la Présidence encouragera le progrès sur le quatrième paquet ferroviaire et lancera un débat politique ouvert en



vue de parvenir à une position conjointe entre les États membres, en engageant des négociations avec le Parlement européen sur le pilier technique du quatrième paquet ferroviaire et avec l'intention d'adopter une approche holistique sur la question.

Pour ce qui est du transport routier, la Présidence insistera sur le renforcement du transport intermodal en vue de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>; de plus, elle continuera de travailler avec le Parlement européen à la proposition de Directive révisée relative aux poids et aux dimensions des véhicules routiers utilitaires.

### *Transport aérien*

La Présidence compte promouvoir des négociations sur les Règlements proposés (Ciel unique européen II) en commençant par la refonte du Règlement établissant les principes généraux de création du ciel unique européen en vue d'accélérer la réforme du contrôle du trafic aérien européen, notamment face à l'augmentation de la demande qui s'annonce pour les années à venir. Dans le cadre de ce même paquet, la Présidence pourrait aussi examiner la proposition de révision du Règlement (CE) n° 216/2008 modifiant les règles relatives à l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA).

Quant à la négociation avec le Parlement européen, la Présidence s'efforcera de conclure les négociations en vue de l'adoption du paquet «droits des passagers aériens». Elle s'emploiera pour poursuivre les négociations avec le Parlement européen sur les Règlements faisant partie du paquet «aéroport» (allocation des créneaux horaires et services d'assistance en escale).

La Présidence compte également promouvoir un débat politique sur la communication de la Commission relative à l'ouverture du marché de l'aviation à l'utilisation civile de systèmes d'aéronefs télé pilotés d'une manière sûre et durable.

### *Transport maritime*

Eu égard à l'importance croissante du transport maritime et des routes maritimes commerciales qui relient les ports européens aux principales économies du monde, la Présidence considère qu'il est crucial de renforcer le rôle des ports européens comme terminaux logistiques, conformément aux orientations RTE-T. La Présidence va donc continuer à travailler à la proposition de la Commission établissant un cadre pour l'accès au marché des services portuaires et la transparence financière des ports.

### *Questions horizontales*

La Présidence italienne encouragera une nouvelle définition du Projet RTE-T, en passant des réseaux ferroviaires et navigables aux réseaux routiers et portuaires, sans oublier les plateformes intermodales et les nœuds aéroportuaires.



La Présidence promouvra également une évaluation approfondie des réseaux transeuropéens de transport, dans le cadre du processus lancé lors de la conférence RTE-T de Naples en octobre 2009.

En ce qui concerne les systèmes de navigation par satellite GNSS (Galileo et EGNOS), la Présidence italienne s'engage à promouvoir le «service public réglementé» et les «services partiels» dans les secteurs commerciaux, compte tenu du fait que tout retard supplémentaire dans l'offre de services satellitaires par rapport à la concurrence compromet la possibilité pour l'Europe d'atteindre les marchés mondiaux.

## Le Marché Unique Numérique

L'Europe ne peut manquer les opportunités offertes par la révolution numérique. Le défi pour l'Union européenne ne consiste pas seulement à exploiter le potentiel important des TIC comme vecteur de croissance, mais également à œuvrer intensément en faveur de la numérisation de toute son économie et des services publics à tous les niveaux en vue de lancer une décennie de croissance et d'innovation.

La Présidence italienne, en coopération avec la Commission européenne, organisera à Venise, en juillet, l'événement «Digital Venice» qui réunira les leaders européens de la politique, de l'industrie et de l'innovation en vue d'alimenter un débat de haut niveau sur l'économie numérique. Les ateliers thématiques qui y seront organisés - et auxquels seront associés les chercheurs, les institutions, les étudiants, les acteurs concernés par l'industrie et par l'innovation - se pencheront sur les domaines prioritaires suivants: compétences électroniques et emplois; repenser le numérique pour favoriser le développement économique; confiance et sécurité pour la citoyenneté du numérique; les infrastructures de service numériques de l'UE, l'informatique en nuage, les chaînes de valeur des données ouvertes et volumineuses et enfin, la numérisation du secteur public comme vecteur essentiel de compétitivité.

La «Déclaration de Venise» fournira une vue d'ensemble et des orientations stratégiques pour renforcer la «Stratégie numérique pour l'Europe», dans le cadre de la révision de la Stratégie Europe 2020.

Transformer l'Europe en une économie numérique revient à construire une architecture fondée sur trois types d'infrastructures: réglementaire, physique et humaine.

L'établissement d'un cadre réglementaire moderne et souple, qui autorise l'élimination des barrières au commerce électronique et l'achèvement du marché unique numérique, est une priorité absolue. Les télécommunications étant la pierre angulaire du marché numérique, la Présidence italienne s'emploiera pour atteindre un accord au sein du Conseil et pour mener à bien les négociations ultérieures avec le Parlement européen.



La confiance dans les technologies numériques est la condition préalable essentielle au fonctionnement du marché unique. La Présidence accélérera donc également les négociations sur la sécurité des réseaux et de l'information.

La Présidence italienne s'efforcera de favoriser le progrès dans la discussion sur la Directive relative à l'accessibilité du web.

Si elle veut véritablement aller vers une économie numérique, l'Union européenne doit combler ses lacunes dans le domaine des infrastructures et des réseaux. La Présidence italienne entend alimenter un débat sur la création d'un environnement réglementaire stable et transparent qui favorise les investissements, en discutant également sur la manière de supporter ce processus et de tirer le meilleur parti possible des Fonds structurels, des initiatives de la BEI et de programmes comme Horizon 2020.

Le troisième pilier est constitué par les « infrastructures humaines ». La Présidence italienne s'efforcera de soutenir la « Grande coalition pour l'emploi numérique » au niveau communautaire, dans le cadre, entre autres, des initiatives actuelles en faveur de l'emploi des jeunes, et elle encouragera un débat sur l'intégration des compétences numériques dans l'éducation dès les premiers stades de l'éducation scolaire.

Au vu de l'importance cruciale que revêt l'administration publique dans l'économie numérique, la Présidence encouragera une réflexion sur la coordination des politiques en matière de marchés publics électroniques, comme levier pour réduire considérablement les coûts et encourager les investissements de la part des entreprises européennes.

La Présidence italienne encouragera le développement de services publics numériques transfrontaliers, notamment à travers la création d'une plate-forme européenne d'interopérabilité, tel qu'un cadre communautaire de gestion des identités électroniques des citoyens. Un projet phare consistera à s'orienter vers une « Identité électronique des citoyens de l'Union européenne ».

La Présidence encouragera également une approche coordonnée par rapport aux technologies de l'informatique en nuage, des données volumineuses et données ouvertes, afin de moderniser le secteur public, de réduire les coûts et de promouvoir la compétitivité globale des entreprises européennes du numérique. La Présidence italienne s'emploiera enfin à poursuivre le développement du « Partenariat européen en faveur de l'informatique en nuage » et pour renforcer le réseau des champions du numérique.



## Énergie

La Présidence italienne concentrera ses efforts autour des quatre principaux piliers de la politique énergétique de l'Europe, étroitement liés les uns aux autres: le cadre d'action en matière de climat et d'énergie au-delà de 2020; la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne; l'achèvement du marché unique de l'énergie; la politique extérieure de l'énergie.

À ce propos, la Présidence a l'intention de promouvoir des débats constructifs sur la base des conclusions adoptées par le Conseil TTE (Énergie), en vue de capitaliser les résultats des politiques déjà adoptées, d'en accélérer éventuellement la mise en œuvre réelle, et d'encourager des décisions sur les actions à entreprendre, toujours dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020.

Compte tenu de l'importance stratégique que revêt le secteur de l'énergie dans la promotion d'une croissance économique plus forte et durable, la Présidence italienne veut proposer une approche généralisée qui tienne compte de l'impact de la politique sur les prix de l'énergie et sur la compétitivité de l'industrie.

La Présidence italienne a pour objectif de favoriser la conclusion d'un accord sur un nouveau cadre en matière d'énergie et de climat à l'occasion du Conseil européen d'octobre prochain. Faisant suite aux dernières réunions informelles du Conseil informel Énergie et Environnement, au premier cycle de réunions des sherpas et au Conseil européen du mois de juin, les négociations sur le paquet énergie ne s'arrêteront pas là. La Présidence promouvra une participation constante et active du Conseil européen à ce processus. Les discussions sur ce paquet auront lieu à l'occasion d'une réunion informelle des ministres de l'énergie et de l'environnement en vue de parvenir à un accord lors du Conseil européen prévu pour le mois d'octobre.

La Présidence italienne entend promouvoir un débat approfondi sur la Stratégie européenne pour la sécurité énergétique, en tenant compte aussi des résultats de la réunion ministérielle sur l'énergie du G7 à Rome et du Sommet du G7 à Bruxelles. Une attention particulière sera accordée aux mesures à court, moyen et long terme.

La Présidence animera un débat sur la communication de la Commission relative à l'efficacité énergétique, sur ses liens avec le cadre d'action en matière de climat et d'énergie et mettra l'accent sur la nécessité d'harmoniser les systèmes d'évaluation des résultats nationaux. La plus grande cohérence sera garantie entre le cadre d'action en matière de climat et d'énergie et la stratégie européenne pour la sécurité énergétique. Dans cette optique, le système de gouvernance proposé jusque-là sera détaillé davantage afin de tenir compte des spécificités nationales en termes de bouquet énergétique et de dépendance à l'égard des combustibles fossiles, compte tenu du fait





que les discussions sur le cadre d'action pour 2030 contribueront aussi à dessiner une vision européenne commune du bouquet énergétique.

Dans ce contexte, l'achèvement du marché intérieur de l'énergie d'ici fin 2014, que le Conseil européen a déjà encouragé en février 2011 et en mai 2013, constitue une priorité absolue. La Présidence italienne parviendra à brosser un tableau concluant sur la base de la communication de la Commission sur le marché intérieur de l'énergie.

La Présidence se penchera en particulier sur l'état d'avancement de la transposition du troisième paquet énergie par les États membres et sur la mise en œuvre complète du deuxième paquet; elle promouvra en outre un débat sur l'accélération du processus d'adoption de codes de réseaux européens pour l'électricité et le gaz, en renforçant la coopération et le dialogue entre les gestionnaires de réseaux de transports et en profitant des opportunités offertes par les Forums de Florence et de Madrid.

À la lumière des nouveaux objectifs proposés par la Commission sur les interconnexions dans la stratégie européenne pour la sécurité énergétique, la Présidence italienne entend lancer un débat sur la réalisation de nouvelles capacités d'interconnexion vers les régions européennes moins interconnectées et de nouvelles capacités de reverse flow, ainsi que sur le développement de plans coordonnés d'urgence régionale, en vue également d'améliorer la diversifications des approvisionnements gaziers et de garantir la sécurité énergétique de tous les pays dans des situations normales et d'urgence. La Présidence garantira le suivi de la mise en œuvre effective du nouveau Règlement (UE) n° 347/2013 sur les infrastructures énergétiques transeuropéennes et veillera à ce que les projets d'intérêt commun (PIC) dans les secteurs du gaz et de l'électricité puissent bénéficier, le moment venu, d'avantages concrets en termes de soutien financier, de licences et de conditions de régulation. À cette fin, il sera également utile de prendre en compte d'autres projets ne figurant pas dans la liste des PIC mais susceptibles d'améliorer la sécurité énergétique.

La Présidence encouragera rapidement un débat sur la communication de la Commission relative au marché de détail.

Les conclusions du Conseil sur le marché intérieur de l'énergie devraient souligner les nouvelles mesures à prendre afin d'améliorer la liquidité des marchés, y compris à travers le développement du «couplage de marchés» qui favorise la convergence des prix de l'énergie sur le marché européen. À ce propos, la Présidence rappelle à la fois les nouvelles orientations relatives aux aides d'État dans le secteur de l'énergie et de l'environnement, et la communication de la Commission intitulée «Réaliser le marché intérieur de l'électricité et tirer le meilleur parti de l'intervention publique».

S'agissant de la dimension extérieure de la politique énergétique de l'Union européenne, la



Présidence estime que la priorité absolue consistera à améliorer la sécurité d'approvisionnement pour tous les États membres à travers une meilleure diversification des sources et des en préservant et en développant des relations solides et stables avec les fournisseurs concernés et les pays de transit, sans pour autant oublier de promouvoir la réalisation d'une série d'infrastructures majeures d'intérêt commun.

Tenant compte de la discussion portant sur la stratégie pour la sécurité énergétique de l'UE, la Présidence entend promouvoir un débat entre les États membres, sur le plan à la fois technique et politique, sur les mesures à prendre à l'avenir pour réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur.

La Présidence compte également attirer l'attention des États membres sur les relations euro-méditerranéennes. À cet effet, elle va organiser un événement consacré aux thèmes du développement des projets d'interconnexion, de l'exploitation des hydrocarbures dans les pays de l'Afrique du Nord (l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte et la Libye) et au Sud-Est de la Méditerranée (Chypre et Israël) et de la sécurisation des activités off-shore de prospection, d'exploration et de production d'hydrocarbures.

La Présidence italienne continuera à soutenir l'ouverture du corridor gazier sud-européen comme route d'acheminement du gaz depuis la région Caspienne et d'autres sources d'approvisionnement, ainsi qu'à prôner une utilisation plus rationnelle des terminaux méthaniers de regazéification afin de profiter du développement du marché international du gaz naturel liquéfié qui devrait devenir à moyen terme plus liquide et plus mondialisé.

En 2012 la Commission européenne et 21 États membres ayant sur leur territoire au moins une raffinerie de pétrole avaient lancé un débat intense sur l'avenir de l'industrie de raffinage.

La Présidence italienne entend revenir sur ce thème en présentant un «bilan de santé» des législations européennes relatif à leur impact sur le secteur du raffinage, qui a déjà débuté dans le cadre de la Stratégie pour une réglementation intelligente voulue par la Commission européenne.

La Présidence veillera à ce que les décideurs responsables des politiques en matière d'énergie et d'industrie ne cessent de prêter attention à l'avenir de l'industrie du raffinage. Tenant compte des résultats du bilan de santé, la Présidence encouragera donc l'adoption des mesures qui y auront été proposées, en poursuivant les travaux du Forum européen du raffinage et en encourageant une coordination accrue entre les experts en matière d'énergie et de politique industrielle.

La Présidence italienne essaiera de poursuivre et de finaliser éventuellement la Directive présentée le 18 octobre 2012 modifiant la Directive 98/70/CE sur la qualité de l'essence et des carburants diesel et modifiant la Directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (dite «Directive ILUC»).



## H. Agriculture et Pêche

La Présidence italienne s'efforcera de promouvoir au sein de l'Union européenne un développement des secteurs agricole, agroalimentaire et de la pêche qui soit plus durable, plus innovant et plus respectueux de l'environnement, dans le sillage du thème choisi pour Expo Milano 2015, à savoir «Nourrir la Planète, Énergie pour la Vie».

### Agriculture

La politique agricole commune (PAC) a fait l'objet récemment d'importantes réformes.

La Présidence entend surveiller activement la qualité des instruments de soutien au revenu des agriculteurs dont elle suivra l'évolution en demandant à la Commission, le cas échéant, d'entamer une action correctrice.

L'accent sera mis en particulier sur l'agriculture biologique. La Présidence italienne accordera une priorité particulière à la proposition de révision du Règlement de base qui régit ce secteur, avec une attention toute particulière pour les règles régissant les contrôles, les importations et la répression des fraudes. Les enjeux clés seront toutes les initiatives de simplification des procédures et la préservation de la qualité de la production biologique sur le marché.

De plus, le secteur agricole contribuera à la réflexion sur l'examen à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020 sur la base de la communication de la Commission intitulée «État des lieux de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive».

Le débat portera essentiellement sur les nouvelles perspectives pour les jeunes en agriculture, comme moyen parmi d'autres de lutte contre le chômage.

En outre, la Présidence italienne entend poursuivre les discussions sur la proposition de la Commission relative au programme «fruits et lait à l'école», de même que sur celles qui ont trait à la législation en matière d'élevage. Suite à la présentation du rapport de la Commission sur l'avenir du secteur laitier après la fin des quotas, le débat sur ce point pourra être également approfondi.

La Présidence veut conclure toutes les formalités nécessaires pour l'adoption de la proposition de Règlement relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

La Présidence italienne essaiera de finaliser les dossiers encore en souffrance relatifs à la définition des réformes de la PAC, notamment ceux qui concernent les «actes délégués» sur les paiements directs et sur le régime d'autorisation de plantations des vignes.

Enfin, la Présidence garantira l'alignement sur le traité de Lisbonne des Règlements et des actes sur les vins aromatisés, les spiritueux et les contingents tarifaires d'importation de viande.



## Pêche

La Présidence a l'intention de surveiller activement la phase de démarrage de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP) et l'entrée en vigueur du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). À ce propos, la Présidence s'emploiera pour la mise en œuvre rapide et efficace des nouveaux cadres réglementaires et pour le développement durable de ce secteur, en tenant compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Une attention particulière sera également accordée à l'aquaculture en vue d'en augmenter la production au sein de l'Union européenne, en renforçant ses facteurs de compétitivité dont le respect de l'environnement et des écosystèmes, la sécurité et la qualité des produits. À ce propos, la Présidence compte promouvoir une action d'information des consommateurs.

La Présidence œuvrera pour que des accords soient atteints sur les possibilités de pêche pour 2015 dans les eaux de l'Union et dans les eaux internationales (totaux admissibles de captures et quotas: Règlement général, Mer Baltique, Mer Noire, espèces d'eau profonde) qui soient pleinement cohérents avec les objectifs de la nouvelle politique commune de la pêche. Les stocks devront être exploités conformément au critère du rendement maximal durable (RMD), en tenant compte des données disponibles et des avis exprimés par les scientifiques.

Des efforts particuliers seront accomplis par la Présidence pour représenter et coordonner la position de l'Union dans les négociations sur les accords de partenariat dans le domaine de la pêche avec les pays tiers et lors des réunions avec les organisations multilatérales et les États côtiers dans le secteur de la pêche.

Plus spécifiquement, la Présidence actualisera et simplifiera les procédures prévues dans le plan de reconstitution pluriannuel au cas où de nouvelles preuves scientifiques seraient fournies sur les stocks de thon rouge. Enfin, étant donné la pénurie de données concernant les stocks en Méditerranée, la Présidence essaiera d'encourager les procédures régionales consenties par la nouvelle PCP – à travers l'adoption, entre autres, de plans de gestion – afin d'obtenir des mesures partagées par les États membres concernés; elle promouvra également l'action de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, en vue de l'introduction de mesures de gestion des ressources appropriées, qui soient également partagées par les autres pays tiers concernés.

La Présidence envisage de procéder, parallèlement à des propositions ou à des amendements éventuels, à une évaluation approfondie des principaux résultats du Règlement (CE) 1967/2006 relatif aux mesures de gestion et aux techniques pour une pêche durable en Méditerranée, qui devrait être également réalisée au niveau régional.



## Santé Animale, Sécurité Alimentaire et Questions Phytosanitaires

Parmi les priorités stratégiques que la Présidence italienne devra poursuivre pendant les six prochains mois, l'harmonisation des législations sur la santé animale représente un enjeu important, notamment en ce qui concerne l'impact sur les agriculteurs des mesures de biosécurité destinées à prévenir la propagation des maladies. La Présidence italienne a pour objectif d'avancer jusqu'au dégageant d'un consensus sur la législation communautaire qui permette d'aborder concrètement les problèmes de la santé humaine et du bien-être des animaux. La nouvelle proposition présentée par la Commission, à la fin de 2013, sur le clonage des animaux et les nouveaux aliments, peut représenter un nouveau point de départ vers une solution équilibrée qui prévienne la commercialisation de denrées alimentaires issues d'animaux clonés, sans pour autant entraver la recherche et l'innovation.

La Présidence travaillera également à la proposition de Règlement communautaire relatif à la santé animale, en demandant un renforcement du système de surveillance épidémiologique par rapport à certaines maladies dont la grippe aviaire, la fièvre catarrhale des ovins et l'infection à virus du Nil occidental. Une conférence mondiale sera organisée en Italie, en accord avec la Commission européenne et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

De plus, conformément aux recommandations de l'UE et compte tenu des problèmes de santé publique soulevés par les consommateurs et les malades, la Présidence favorisera un processus de révision de la réglementation relative aux médicaments vétérinaires et à l'utilisation d'aliments médicamenteux dans le traitement des maladies d'élevage, en vue de réduire également le recours aux antibiotiques pour les produits d'origine animale.

S'agissant de la sécurité alimentaire, la révision du Règlement (CE) N° 882/2004 relatif aux contrôles officiels est déjà en cours sous la forme de proposition de Règlement (CE) N° 256/2013. Cette mesure s'inscrit dans un paquet dont l'objectif est de promouvoir une mise à jour de la législation relative à la santé et à la sécurité dans toute la filière agro-alimentaire. De plus, la Présidence participera à la révision de la réglementation sur la protection des végétaux contre les organismes nuisibles, la production et la promotion de matériel de multiplication végétative, les contrôles et les autres activités officiels destinés à garantir le respect des lois sur la santé végétale et les produits phytosanitaires.

Par ailleurs, la Présidence italienne s'efforcera de dégager un accord avec le Parlement européen dans le cadre des négociations sur les nouveaux produits alimentaires.

Une autre priorité stratégique sera de renforcer la coopération entre les autorités compétentes des États membres dans le domaine de la lutte contre les fraudes.



La Présidence italienne, en coopération avec la Commission, considérera aussi s'il y a lieu de réviser la législation actuelle sur les compléments alimentaires à base de plantes ou d'extraits de plantes (produits végétaux naturels) et les probiotiques, en essayant plus particulièrement de combler les écarts qui existent encore dans la mise en place du cadre législatif concernant les réclamations, qui représente un enjeu majeur pour la filière de la production alimentaire au niveau national.

Un objectif prioritaire de la Présidence sera d'encourager les négociations entre l'Union européenne et les principaux pays tiers en vue d'assurer une application plus stricte des normes sanitaires internationales établies par l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et de promouvoir les exportations de produits agroalimentaires.

### **Forêts**

La Présidence œuvrera en faveur de l'Accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe, de la mise en place de la nouvelle stratégie forestière de l'Union européenne et du lancement de l'activité de coordination communautaire ayant pour but de préparer les conclusions du Conseil pour la 11ème session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) qui aura lieu en 2015.





## I. Environnement

Une croissance inclusive et durable génère des opportunités accrues pour tous, réduit les inégalités et renforce le développement social. Dans ce contexte, compte tenu également du septième programme d'action pour l'environnement, la Présidence italienne s'emploiera à promouvoir une transition continue de l'Union européenne vers une économie inclusive et respectueuse de l'environnement comme moyen pour stimuler une économie plus verte et compétitive, à travers des changements structurels portant sur l'utilisation et la valorisation des ressources naturelles.

### Une Europe Efficace dans l'Utilisation des Ressources

Une utilisation plus rationnelle des ressources peut créer des opportunités économiques majeures au profit de la croissance future et de la création d'emplois, car elle peut susciter une plus grande productivité, des coûts réduits, davantage de compétitivité et d'innovation, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Dans cette optique, et compte tenu également de la communication de la Commission sur l'économie circulaire, la Présidence italienne promouvra une discussion sur les avantages de toute politique orientée vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, en vue de transmettre un message politique fort sur les bienfaits des politiques « vertes » pour la croissance et la création d'emplois. À cette fin, la Présidence considérera attentivement la communication de la Commission sur l'alimentation durable, et plus particulièrement ses aspects sociaux, économiques, environnementaux et sanitaires, à la fois sur le plan mondial et local. L'accent sera mis sur la promotion de systèmes alimentaires durables qui respectent l'écosystème et les cycles de la nature, en considérant en particulier les filières d'approvisionnement alimentaire, sans pour autant oublier les problèmes de la transparence des prix et de la spéculation financière sur les denrées alimentaires, ou encore la nécessité de réduire le gaspillage alimentaire.

S'agissant du projet de révision de la législation en matière de déchets, la Présidence s'attachera à travailler aux nouvelles propositions législatives visant à améliorer la prévention des déchets et à encourager le recyclage des matériaux, conformément aux dispositions du septième programme d'action pour l'environnement et à la feuille de route pour une utilisation plus efficace des ressources.

Une attention toute particulière sera accordée au paquet sur la qualité de l'air. La Présidence poursuivra les négociations ayant trait aux deux propositions législatives suivantes: la Directive relative aux plafonds d'émissions nationaux et la Directive concernant les installations de combustion de taille moyenne, en essayant de faire avancer les travaux le plus efficacement possible, l'objectif étant de créer les conditions d'une moindre pollution atmosphérique à la source et d'un système de seuils permettant de contrôler les effets négatifs des polluants atmosphériques et de protéger la santé humaine et l'environnement contre des risques encore plus grands.





La Présidence approfondira les discussions sur le Règlement concernant la réduction des émissions polluantes des véhicules légers.

Enfin, la Présidence essaiera de finaliser, avec le Parlement européen, un accord sur la proposition de Directive relative à la réduction des sacs en plastique.

Une attention particulière sera prêtée au dossier relatif à la proposition de compromis sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) pour un projet de Directive modifiant la Directive 2001/18/CE, en vue d'en arriver à un accord en deuxième lecture avec le Parlement européen et de définir un cadre législatif qui autorise les États membres à restreindre ou à interdire, sur l'ensemble ou sur une partie de leur territoire, la culture d'OGM spécifiques.

### **Un Cadre pour les Politiques en Matière de Climat et d'Énergie à l'Horizon 2030**

Un système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE) solide peut être un puissant catalyseur d'investissements sobres en carbone, un outil fondamental pour rentabiliser la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la pièce maîtresse pour l'avenir du marché international du carbone.

La Présidence considère que la proposition de la Commission sur la réforme du système d'échange de quotas européen, qui établirait une réserve de stabilité, revêt une importance cruciale, et entend poursuivre le travail accompli par la Présidence grecque dans la direction d'un accord sur cette proposition de décision.

Les mesures que prendra l'Union européenne aujourd'hui seront déterminantes pour promouvoir une décarbonisation rentable qui réduise les gaz à effet de serre tout en préservant la compétitivité industrielle et en offrant le maximum d'avantages économiques, dont l'innovation, la croissance et l'emploi. La Présidence encouragera activement le Conseil à supporter et favoriser la mise en place rapide du cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, celui-ci étant indispensable à garantir la continuité des politiques européennes et les conditions de stabilité et de prévisibilité nécessaires aux opérateurs économiques. Dans ce contexte, les énergies renouvelables (à la fois nouvelles et traditionnelles) et l'efficacité énergétique continueront à revêtir une importance cruciale dans la perspective d'un développement de nos économies à faible intensité de carbone, et vont donc demeurer une priorité dans l'action de l'Union européenne. La Présidence continuera de travailler au cadre pour les politiques à l'horizon 2030 afin de dégager un accord lors du Conseil européen prévu pour le mois d'octobre.

La Présidence continuera de travailler au Règlement sur la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de dioxyde de carbone du secteur des transports maritimes en vue de le finaliser, étant donné qu'il constitue une pierre angulaire du cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.



## L'Écologisation du Semestre Européen

Trois ans après la mise en place du semestre européen, l'intégration des priorités environnementales et de l'efficacité dans l'utilisation des ressources dans ce cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires des États continue de représenter un défi majeur: l'intégration des priorités en matière d'environnement pourrait stimuler la croissance, améliorer les perspectives d'emplois et contribuer à promouvoir une économie respectueuse de l'environnement, efficace dans l'utilisation des ressources et à faible taux d'émission de CO2 («économie verte»).

La Présidence italienne lancera un débat sur la croissance verte et la création d'emplois en organisant une réunion informelle conjointe des ministres de l'Environnement et de l'Emploi. La discussion portera sur la communication de la Commission sur les emplois verts, qui souligne la nécessité de combler les écarts dans les compétences, d'anticiper les changements et de faciliter les ajustements liés à la création d'emplois.

Dans ce contexte, compte tenu des discussions au sein du Conseil informel et sur la base des différentes communications sur l'économie verte ci-dessus mentionnées, la Présidence s'emploiera pour l'écologisation du semestre européen en veillant à ce que les ministres de l'Environnement y contribuent de manière ponctuelle et appropriée, en préparant ainsi la voie à l'examen annuel de la croissance 2015 et à la révision de la Stratégie Europe 2020.

La Présidence italienne mettra l'accent en particulier sur les opportunités de transition vers une économie verte et à faible intensité de carbone dans le cadre d'un développement durable et sur les effets positifs que cela pourrait avoir en termes de perspectives d'emploi, d'utilisation plus rationnelle des ressources, d'égalité et de qualité de la vie.

## Le Programme International pour l'Environnement

La Présidence veillera à ce que l'Union européenne continue de jouer un rôle actif dans la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans la perspective de la Conférence des parties (Lima, Pérou, décembre 2014) qui est une étape importante vers la conclusion possible d'un accord climatique mondial en 2015. Par ailleurs, la Présidence profitera de l'occasion offerte par le Sommet sur le climat, convoqué en septembre 2014 par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon, pour faire le point sur les avancées et donner un nouvel élan au plus haut niveau au processus de réalisation de ces objectifs. La Présidence fera enfin tout son possible pour achever le processus de ratification de l'amendement de Doha au protocole de Kyoto.

La deuxième moitié de l'année 2014 sera essentielle pour la réalisation de progrès tangibles au niveau mondial sur le plan de la protection, de la préservation et de la valorisation de la biodiversité



grâce aux services écosystémiques. Les parties signataires d'importants accords multilatéraux pour l'environnement liés à la biodiversité tiendront leurs respectives Conférences des parties, y compris la Convention sur la diversité biologique (CDB/COP 12), le Protocole de Carthagène sur la biosécurité (COP-MOP 7), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (COP 11) et le Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La Présidence italienne veillera à ce que la représentation de l'Union européenne soit bien coordonnée à l'occasion de toutes ces réunions.

Des mesures importantes seront prises pour se préparer au Programme pour l'après-2015 et au suivi de la Conférence Rio+20. La Présidence coordonnera la participation de l'Union européenne aux négociations sur l'agenda de l'après-2015 et sur les objectifs de développement durable, en tenant compte également du travail accompli par la Commission de statistique des Nations unies concernant les indicateurs officiels et « au-delà du PIB ».

La mise en place du Forum politique de haut niveau pour le développement durable est un résultat fondamental de la Conférence Rio+20. Ce Forum se réunira pour la deuxième fois en juillet 2014 et aboutira à l'adoption d'une déclaration négociée. La Présidence italienne garantira la coopération entre le Conseil Environnement et le Conseil Développement sur tous les dossiers liés aux résultats de la Conférence Rio+20 et au Programme pour l'après-2015.

La troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID) se tiendra du 1er au 4 septembre à Apia, archipel de Samoa. L'Union européenne a toujours soutenu les efforts des PEID pour faire face à des défis majeurs dont le traitement des déchets et des produits chimiques, l'adaptation aux changements climatiques et la durabilité dans la consommation et la production. La Présidence s'engagera à promouvoir en particulier des actions de renforcement de leurs capacités, de transfert de technologies et de mobilisation de ressources financières.

La Présidence garantira la coordination nécessaire à l'occasion de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation en vue du développement durable (du 10 au 12 novembre 2014, Aichi-Nagoya).

L'Union européenne vient d'adopter une nouvelle législation sur les gaz fluorés qui introduit davantage de restrictions à l'utilisation d'hydrofluorocarbures (HFC). Dans le cadre des efforts accomplis par l'Union pour contrer les effets du réchauffement, la Présidence continuera de soutenir les propositions d'amendements sur les HFC dans le cadre du Protocole de Montréal visant à réduire progressivement ces gaz à effet de serre puissants. Dans ce contexte, la Présidence assure que l'Union européenne œuvrera à la reconstitution du fonds multilatéral destiné à aider les pays en développement à respecter leurs obligations pour abandonner progressivement l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).



À l'occasion de la sixième réunion du Comité intercontinental de négociation de la Convention Minamata (INC6) du mois de novembre et de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée dans le cadre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), la Présidence est prête à œuvrer pour le renouvellement de l'engagement souscrit par l'UE à utiliser et produire des substances chimiques ayant un effet négatif minimum sur la santé humaine et sur l'environnement d'ici à 2020.

La Présidence aura un rôle de coordination lorsqu'il s'agira de représenter l'Union européenne avant et pendant la huitième Conférence des parties à la Convention CEE-ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels qui se tiendra à Genève en décembre, et au sein de l'organe exécutif de la Convention CEE-ONU sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP), en vue de favoriser le processus de mise en œuvre de leur stratégie à long terme. La Présidence va également coordonner l'activité de l'UE dans le cadre de la session annuelle d'octobre du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, par rapport à la décision qui devra être adoptée d'ici à la prochaine conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» de 2016.

La Présidence prendra la relève de la Présidence grecque dans la coordination de l'Union européenne lors de la cinquième réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, et au MOP 2 relatif au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

La Présidence aura un rôle de coordination également lors de la neuvième réunion du groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Genève, septembre 2014) et accélérera les préparatifs pour les Conférences des parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm qui se tiendront simultanément en mai 2015.



## J. Éducation, Jeunesse, Culture et Sport

### Éducation et Formation

En vue de contribuer à la prochaine révision de la Stratégie Europe 2020, la Présidence veut promouvoir un débat politique sur le rôle de l'éducation et de la formation dans les programmes de croissance au niveau national et européen, en rappelant que les investissements dans l'éducation favorisent une croissance économique durable et que l'éducation contribue à renforcer la compétitivité et la création d'emplois. Dans ce contexte, la Présidence insistera notamment sur l'enseignement et la formation professionnels, et sur les interactions existant entre l'éducation et l'emploi et l'éducation à l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, la Présidence italienne animera une discussion sur le rôle de l'éducation à l'ère du numérique en organisant à Bruxelles, en collaboration avec la Commission, un événement au niveau ministériel dont l'objectif est de mettre en évidence le potentiel de l'éducation numérique, en tirant parti des progrès accomplis grâce au programme européen «Ouvrir l'éducation» et en attirant l'attention sur le rôle de l'éducation dans la transmission de valeurs et dans la formation d'une citoyenneté cultivée et consciente.

La Présidence entend également lancer un débat sur la manière dont le nouveau programme Erasmus Plus pourrait être mieux utilisé pour renforcer la coopération internationale entre les établissements d'enseignement supérieur, et promouvoir d'autres programmes de mobilité des étudiants.

La Présidence a l'intention de proposer une discussion sur les thèmes suivants: le bien-être à l'école et l'apprentissage des langues dès les premières années d'école.

Reconnaissant que l'éducation et la formation doctorales peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'innovation, du travail indépendant et de la compétitivité des PME, la Présidence compte organiser un événement pour relancer les Principes Innovants de Formation Doctorale (PIFD), en vue de renforcer la dimension internationale de la formation doctorale européenne, conformément aux recommandations de la conférence ministérielle du processus de Bologne qui a eu lieu à Bucarest.

La Présidence œuvrera en faveur des organisations du tiers secteur qui promeuvent des programmes de soutien à l'apprentissage, la prévention des échecs scolaires et l'accès étendu à l'enseignement technique supérieur ou académique, ces trois activités contribuant à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020.



## Jeunesse

Dans le cadre de la méthode de coordination ouverte (2010-2018) et compte tenu du plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse adopté par le Conseil en mai 2014, la Présidence italienne entend promouvoir l'accès des jeunes aux droits en vue d'en encourager l'autonomie et la participation sociale.

Le travail des jeunes permet d'atteindre les personnes socialement plus défavorisées et celles qui n'ont pas reçu d'éducation formelle ni de formation conventionnelle, jouent un rôle fondamental pour assurer la cohésion sociale dans les communautés en difficulté à cause d'un taux de chômage élevé. Une coopération transversale accrue devrait renforcer davantage la contribution du secteur de la jeunesse à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Une attention particulière sera accordée à l'objectif de renforcer le lien entre les droits des jeunes et la citoyenneté active, en promouvant une meilleure connaissance des droits, l'identification des moyens de participation et le dialogue entre les générations et parmi les jeunes.

De plus, la Présidence engagera des consultations avec les jeunes dans le cadre du Dialogue structuré promu dans le cadre du Comité de pilotage européen.

## Affaires Culturelles et Audiovisuelles

L'objectif de la Présidence sera d'attribuer à la culture et au patrimoine une importance de premier plan dans la stratégie européenne. La Présidence insistera notamment sur la valeur transversale de la culture et de la créativité dans toutes les politiques de l'UE et soulignera le rôle important que peuvent jouer la coopération culturelle et le dialogue interculturel pour faire face aux défis sociaux et assurer le succès des relations extérieures.

En particulier, une analyse sera promue sur le caractère transversal du patrimoine culturel et sur son potentiel de dégagement de synergies avec d'autres grandes politiques. La contribution spécifique du patrimoine culturel à l'obtention des objectifs de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive fera l'objet d'une réflexion encore plus approfondie, dans l'espoir que la révision de la Stratégie en tienne compte. À cet égard, le Conseil essaiera de dégager un accord sur les conclusions qui devront mettre en évidence le potentiel du patrimoine dans la Stratégie Europe 2020.

La Présidence encouragera la reconnaissance du rôle que peuvent jouer, à long terme, les politiques culturelles dans la promotion du développement durable, de la cohésion sociale et de l'intégration des communautés d'immigrés, en plus de leur fonction de moteurs de l'innovation et de la constitution d'un capital social.





Le Conseil promouvra donc des discussions sur la valeur du patrimoine culturel pour la société et sur ses retombées sur le secteur de la création. Le Conseil essaiera de mettre en avant surtout l'importance du patrimoine culturel dans la formation de l'identité des villes, des territoires et des communautés, en tant qu'élément stratégique d'attractivité et de compétitivité au niveau mondial.

La Présidence engagera un débat sur les nouveaux modèles de gouvernance, à la fois multiniveaux et multipartite, qui intègrent les compétences aux niveaux local, régional, national et européen, en reconnaissant en même temps la contribution des acteurs privés et de la société civile et en autorisant la participation active des citoyens.

La Présidence s'emploiera pour mener à bien les discussions sur l'adoption du nouveau Plan de travail en faveur de la culture 2015-2018 du Conseil de l'Union européenne.

L'utilisation croissante de l'Internet et des dispositifs mobiles offre de très nombreuses opportunités et dégage de nouveaux scénarios et défis. Une attention particulière sera accordée à la réglementation européenne de l'audiovisuel et aux contenus créatifs en ligne dans le cadre du marché unique du numérique, qui sont étroitement liés au développement de règles sur les droits de propriété intellectuelle propres à ce domaine. Parmi les objectifs de la Présidence italienne figurent aussi le renforcement de la diversité et de la créativité, et les progrès de l'industrie cinématographique européenne.

La Présidence ne cessera de favoriser le développement d'Europeana et de promouvoir le recours aux technologies numériques comme moyen d'accès et de participation accrues au patrimoine culturel de l'Europe.

La réutilisation du contenu culturel sera envisagée comme moyen d'éducation et de promotion touristique, d'élargissement des publics et de développement d'une économie créative plus forte.

L'accent sera mis en particulier sur la promotion de l'emploi des jeunes et sur l'esprit d'entreprise dans les secteurs de la culture et de la création, en vue de favoriser la constitution d'un capital humain et la promotion du bien-être collectif.

La Présidence ne cessera d'encourager toute mesure visant à promouvoir la mobilité des collections et des artistes à travers l'Europe et à améliorer les procédures de lutte contre le trafic illicite d'œuvres d'art.

La Présidence poursuivra une approche harmonisée et intégrée dans le domaine de la recherche, en favorisant le développement d'infrastructures destinées au patrimoine matériel, immatériel et numérique, conformément à la vision exprimée dans l'Initiative de programmation conjointe de recherche (IPC) «Patrimoine culturel et changement global: un nouveau défi pour l'Europe».





Une attention particulière sera prêtée à la collecte de données relatives au secteur culturel et à l'analyse de ses retombées, comme moyens de conception de politiques culturelles fondées sur les faits. L'accent sera mis non seulement sur l'économie et le taux d'emploi, mais également sur les aspects sociaux tels que le bien-être collectif et l'intégration.

## Sport

La Présidence italienne accorde la plus grande importance à la promotion de la culture du sport et de l'inclusion sociale, à une activité physique saine dans tous les domaines - notamment dans les activités extrascolaires organisées dans les écoles – et au renforcement de la lutte contre les pratiques illégales dans le sport.

La Présidence s'efforcera de promouvoir une plus grande intégrité du sport par des actions de lutte contre les manipulations des résultats sportifs et les phénomènes d'illégalité, de violence et de discrimination dans le monde sportif.

Une attention toute particulière sera accordée à la dimension économique du sport comme facteur d'innovation, en exploitant les synergies qui existent entre le sport, la recherche, l'université et le monde des entreprises, en vue de favoriser la croissance économique et la création de nouveaux emplois, à l'intention surtout des jeunes, conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Enfin, la Présidence insistera sur la protection de la santé pendant la pratique des sports, notamment chez les jeunes à l'école, ainsi que sur les efforts nécessaires pour lutter contre les modes de vie sédentaires et l'obésité chez l'enfant.



[italia2014.eu](http://italia2014.eu)

**Présidence Italienne  
du Conseil de l'Union Européenne**